



DE BELGISCHE
ONTWIKKELINGSSAMENWERKING .be

DFID Department for
International
Development



Koninkrijk
der Nederlanden



Programme de Restauration de la justice à l'est du Congo (REJUSCO) Programme FED 9ACP/ZR/016



Etablissement de garde et d'éducation de l'Etat – Ngote - Ituri

Contrat d'assistance technique à la mise en œuvre du REJUSCO - Engagement FED n°2006/196/094 Rapport final - 31 mars 2011

*«La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne.
Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la CTB
et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»*

SOMMAIRE

1	Fiche d'identification du projet.....	3
2	Résumé exécutif	4
3	Contexte de l'Action	6
4	Réalisation des objectifs et résultats attendus du projet.....	8
4.1.	Contribution de l'action à l'objectif général et spécifique	8
4.1.1.	Sur le plan de la lutte contre la criminalité et l'impunité :.....	8
4.1.2.	Sur le plan de la performance et de la qualité du système judiciaire :.....	9
4.1.3.	Sur le plan de la protection des droits de la population :	9
4.2.	Degré de réalisation des résultats attendus	10
5	Rapprochement des activités réalisées/planification initiale CF	16
6	Situation financière du programme	36
6.1.	Situation des engagements FED au 28/02/2011.....	36
6.2.	Situation globale du programme REJUSCO	37
7	Synthèse du déroulement du contrat d'AT.....	38
7.1	Historique du contrat d'AT et conditions contractuelles applicables au programme REJUSCO dans son ensemble.....	38
7.2	Rappel des demandes faites à la CTB depuis 2005.....	41
7.3	Préparation du dossier REJUSCO et négociation contractuelle.....	42
	Remarques sur le contexte conventionnel.....	43
8	Rappel des termes de références et du bordereau des prix du contrat d'AT.....	45
8.1	Termes de références.....	45
8.2	Situation financière du Contrat d'assistance technique à la mise en œuvre du REJUSCO	47
9	Structure de suivi.....	48
9.1	Suivi interne.....	48
9.2	Evaluation.....	48
9.3	Audit	48
	Devenir des immobilisations du REJUSCO	49
10	Conclusion	50
10.1	La pertinence	50
10.2	La période préparatoire du programme REJUSCO.....	50
10.3	A la recherche d'un dispositif de mise en œuvre	50
10.4	Ancrage du programme.....	51
10.5	Les évènements factuels imprévus.....	52
10.6	Le programme et les moyens	52
10.6.1	Les moyens financiers.....	52
10.6.2	Les ressources humaines.....	52
10.6.3	La gestion.....	53
10.6.4	La durée	54

1 Fiche d'identification du projet

Titre de l'intervention	Restauration de la Justice à l'Est de la RDC (REJUSCO)
Secteur	Justice
Localisation géographique	RDC, Provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri
Période de mise en œuvre du REJUSCO	Janvier 2007 à mars 2011
Période de mise en œuvre du contrat de service	Janvier 2007 à décembre 2010
Codes Navision CTB	RDC060594T (DP) RDC060591T (CS) RDC0605811 (DGCD) RDC060571T (DGIS) RDC060561T (DFID) RDC080561T (GVS DFID) RDC090564T (GVS SIDA)
Financement	UE – DP : 6 400 000 € (inclus audit & évaluation externe 350.000 €) UE - CS : 1 500 000 € DGCD (BE) : 3 700 000 € DFID (UK) : 2 606 778 € (2.200.000 GBP) DGIS (NL) : 1 100 000 € DFID/SIDA (GVS): 1 521 385 € TOTAL : 16 828 163 €
Objectif général	Contribuer à la mise en place de capacités juridictionnelles dans les provinces de l'Est de la RDC en vue de soutenir l'instauration de l'Etat de droit.
Objectif spécifique	Lutter contre la criminalité ordinaire et la criminalité de guerre en mettant en place les outils garantissant un système judiciaire performant dans les provinces de l'Est du Congo tout en sensibilisant la population à ses droits.
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer au renforcement des <u>capacités fonctionnelles</u> des lieux de justice dans les provinces de l'Est. 2. Contribuer au renforcement du <u>fonctionnement de la justice</u> de manière à assurer des procès justes et équitables en vue de lutter contre l'impunité. 3. Accroître la confiance des populations des provinces de l'Est dans son système de justice et dans son armée en <u>protégeant (monitoring des procès et lieux de détention) et en sensibilisant la population et l'armée sur leurs droits et devoirs.</u> 4. Les aspects genre et protection de l'enfant sont pris en compte à travers l'appui à la <u>lutte contre les violences sexuelles</u> dans trois provinces de la RDC.

2 Résumé exécutif

Le programme de Restauration de la Justice à l'Est de la RDC (REJUSCO), démarré en janvier 2007, est né d'une initiative politique et d'une stratégie commune de l'Union Européenne, de la Belgique (DGCD), du Royaume-Uni (DFID), des Pays-Bas (DGIS), et de la Suède (SIDA) par la suite - dans le cadre de la 4^{ème} composante « Genre et Lutte contre les Violences Sexuelles »-, avec l'objectif général de soutenir la République Démocratique du Congo dans le renforcement des capacités juridictionnelles dans les provinces de l'Est du pays.

Par ses axes stratégiques et sa contribution à l'instauration de l'Etat de droit, le programme REJUSCO s'aligne parfaitement avec les objectifs du « contrat de gouvernance » adopté par le gouvernement de la RDC en 2007, ainsi qu'avec les objectifs de la réforme du secteur de la Justice que s'est assigné la RDC. L'intervention de REJUSCO constituait dès le début et ce pour tous les acteurs concernés y inclus l'agence d'exécution, un défi important étant donné l'ampleur, l'étendue, et la variété de ses appuis, dans un contexte encore fort marqué par sa fragilité combinant une perspective d'urgence/réhabilitation et l'ambition de créer une contribution durable au système judiciaire des provinces sélectionnées.

Une analyse des résultats engendrés à l'issue de ses trois années d'exécution au regard de l'objectif spécifique du programme permet de mettre en évidence les contributions de REJUSCO sur le plan de la lutte contre la criminalité et l'impunité, sur le plan de la performance et de la qualité du système judiciaire, et au niveau de la protection des droits de la population. L'analyse des différents volets et résultats attendus du programme explicite les contributions de REJUSCO dans ses différents domaines d'action :

- Contribution au renforcement des capacités fonctionnelles des lieux de justice dans les provinces de l'Est : les constructions et réhabilitations de lieux de justice civile et militaire, de police judiciaire, de lieux pénitentiaires adaptés (notamment pour garantir la séparation des femmes et enfants avec les autres détenus), les équipements mobiliers de ces lieux, l'exploitation de fermes pénitentiaires et la prise en charge du transport des détenus, ont contribué à l'amélioration de la capacité fonctionnelle.



- Contribution au renforcement du fonctionnement de la justice de manière à assurer des procès justes et équitables en vue de lutter contre l'impunité : Les formations dispensées aux IPJ/OPJ, aux magistrats, au personnel administratif, l'équipement logistique des services, le système de prime à la performance, l'appui à la tenue des audiences foraines et à la réalisation de certaines enquêtes, le soutien aux victimes par des mécanismes d'assistance juridique (dont les cliniques juridiques), sont autant d'actions qui ont contribué au fonctionnement du système judiciaire. Au niveau pénitentiaire, le soutien logistique à l'administration pénitentiaire d'une part

et aux conditions de détention des détenus d'autre part, ainsi que le renforcement du système de suivi des institutions pénitentiaires (par l'organisation de permanence d'avocats et par l'appui au comité de suivi des prisons), ont renforcé le fonctionnement du système pénitentiaire.

- Accroissement de la confiance des populations des provinces de l'Est dans son système de justice et dans son armée en protégeant et en sensibilisant la population et l'armée sur leurs droits et devoirs : le monitoring des procès et des lieux de détention par des ONG locales, les différentes activités et outils de sensibilisation (émissions de radio, de télévision, pièces théâtrales, chanson de sensibilisation, bandes dessinées, affiches et panneaux, dépliants, guides techniques, ouvrages,...) ciblés soit sur la population en général, soit sur les acteurs du système, ont contribué à l'atteinte de ce résultat.
- Prise en compte des aspects genre et protection de l'enfant à travers l'appui à la lutte contre les violences sexuelles dans trois provinces de la RDC : l'appui à cette thématique spécifique, parallèlement au renforcement global du système judiciaire, s'est fait par des formations adaptées (formation directe et formation de formateurs) des acteurs concernés, par le monitoring et l'appui au traitement des dossiers relatifs aux violences sexuelles, par des actions d'information et de sensibilisation, et par l'appui à la coordination des acteurs actifs dans le sous-secteur.

Le rapport complet des activités réalisées au 31/03/2011 en regard de la planification initiale détaille pour chaque résultat la nature, la quantité et la localisation des différentes activités réalisées. Il permet également de mettre en évidence les activités réalisées mais à recommencer (1 ouvrage à Bukavu), à améliorer (1 ouvrage à Bukavu) ou finalisées sur le Cofinancement (2 ouvrages à Goma), le cas échéant un commentaire explicite les raisons spécifiques. Ce rapport du contrat d'assistance technique à la mise en œuvre du REJUSCO est établi globalement pour le programme, tout financement confondu.

La partie financière donne l'état des dépenses du programme au 31/03/2011 pour chacune des sources de financement, en valeur absolue et en pourcentage, avec un détail sur l'état des engagements financés par le FED. Au total (hors audits-évaluations gérés par la DUE), le budget du programme REJUSCO était à hauteur de 17M€.

Le déroulement du contrat d'assistance technique est présenté chronologiquement et les conditions de son initiation rappelées en détails, dans la mesure où elles ont par la suite fortement impactés le déroulement du projet, et son exécution par la CTB.

Un point est fait sur la réalisation des termes de références et la situation financière du contrat d'assistance technique, suivi d'un récapitulatif des audits réalisés (ou encore à réaliser) sur le programme.

Enfin, la conclusion présente une auto-évaluation globale de la réalisation du programme REJUSCO et de son exécution par la CTB, dont il ressort les points suivants.

Le contexte d'exécution d'un programme REJUSCO ambitieux et d'un montant très important avec une multitude d'intervenants a eu un impact certain sur l'exécution du projet, notamment :

- un contexte sécuritaire de crises/post-crise à l'est de la RDC difficile à gérer au quotidien pour la réalisation des activités du projet, les visites de terrain, le choix de prestataires fiables, le suivi de ces prestataires;
- un contexte institutionnel en constante évolution avec particulièrement la décentralisation intervenue en cours de projet, qui a grandement fait fluctuer les interlocuteurs au niveau de la partie nationale, tant au niveau local que central ;
- un faible ancrage institutionnel du programme, qui a eu des conséquences négatives en terme d'appropriation par le partenaire et donc en vue de la pérennisation des actions ;
- une enquête OLAF en février 2010 et un incendie des locaux du programme en juillet 2010.

A propos de la conception du programme REJUSCO, il a été établi que les modalités choisies (Contrat d'AT + DP) ne sont pas les plus adaptées à des projets en co-financement exécuté par des agences des Etats Membres. Depuis, la Commission a pu formaliser une procédure de Délégation de tâches d'exécution budgétaire à des organismes nationaux (en gestion centralisée indirecte), qui aurait été plus pertinente. La CTB déplore que sa proposition initiale de signer un contrat de subvention sur le REJUSCO n'ait pas été retenu (de préférence un Joint Financing Arrangement selon le modèle de Nordic Plus).

Le contrat d'AT signé par la DUE et imposé à la CTB présente des incohérences fortes entre les TDR et le bordereau des prix, quant aux moyens humains et matériels à mettre en place par la CTB. Ces incohérences n'ont pas été corrigées par avenant par la suite. Du fait de l'écart entre le bordereau des prix acceptés dans l'enveloppe budgétaire prévue et les moyens théoriques prévus dans les TDR, il est à se demander si un devis estimatif confidentiel a été calculé par la DUE lors de l'élaboration des TDR. La CTB a géré ce contrat d'AT sans une logique commerciale.

Depuis fin décembre 2010, la CTB finance sur ses moyens propres le maintien d'un régisseur et d'un comptable en exercice sur le DP2, dont la période de clôture n'a pris fin que le 28 février 2011. Pour le cofinancement des trois royaumes (Belgique, UK, Pays-bas) la clôture des activités à Goma a eu lieu au 31 mars 2011. Comme dans tout programme, des activités de clôture tels que le reporting, seront encore conduites jusqu'au mois de mai 2011.

A la signature des différents contrats du programme REJUSCO, les rôles et responsabilités des acteurs dans l'exécution du programme n'ont pas été suffisamment clarifiés par les bailleurs, tout comme la nécessité de formaliser par écrit – voir par avenant aux contrats ou DP existants - les décisions ayant des impacts importants au niveau organisationnel et financier sur le projet. La CTB a géré le programme REJUSCO en bon père de famille et en toute transparence.

L'équipe initialement mise en place était destinée à assurer le bon fonctionnement du Devis programme financé par l'Union européenne ainsi que le cofinancement complémentaire de la Belgique, du Royaume Uni et des Pays-Bas. En cours de programme, la Belgique a augmenté sa participation et un volet GVS Violences Sexuelles, financé par DFID et la Suède, a été accolé au programme REJUSCO (financement à travers un fonds spécifique). Ainsi, le contrat de services, dont les ressources humaines avaient été initialement définies pour gérer un DP de 6.4M€ dans un programme d'environ 12M€, a dû faire face à l'accroissement de travail et de responsabilités d'un programme de près de 17M€. Le montant effectivement dépensé à l'issue de tout le programme sera de l'ordre de 14M€.

Malgré ce contexte difficile et ces contraintes, une équipe régisseur/comptable a été maintenue en place de manière quasi-permanente par la CTB tout au long du projet, permettant d'assurer une clôture aussi propre que possible par une équipe restreinte, après la fin de contrat de la totalité de l'équipe programme imposée en mars 2010.

Le présent rapport porte jusqu'au 31 mars 2011, date de clôture du fonds COFIN, et donc de la mission « réelle » d'assistance technique de la CTB à la mise en œuvre du REJUSCO. Cependant, la mission d'assistance technique aurait dû formellement se terminer à l'épuisement des fonds du contrat d'AT (septembre 2010) ou au plus tard à la date de fin du contrat d'AT (22/12/10) ou encore à la date de fin du DP.

3 Contexte de l'Action

En 2006, la RDC s'est dotée d'une constitution démocratique prévoyant la mise en place d'institutions nouvelles, notamment dans le domaine judiciaire. Le secteur vit à ce moment là dans une situation paradoxale, à la fois de fragilité et de transition institutionnelle. Le fonctionnement de l'administration de la justice est profondément perturbé et l'accès au service tout à fait insuffisant. Il en résulte que l'accès au droit positif et au système de justice de l'Etat est limité, en particulier pour les populations vulnérables (personnes sans ressources, femmes, enfants,...). Les droits humains sont bafoués, notamment à l'Est du pays où continuent de sévir diverses forces armées régulières et irrégulières. La persistance de poches de violence

dans l'Est conduit l'appareil judiciaire à devoir opérer dans un contexte délicat sur les plans politiques et sécuritaires.

C'est dans ce contexte, que la Commission Européenne a décidé dès 2003 de soutenir un programme de restauration rapide du système judiciaire dans le District de l'Ituri visant à contribuer à l'imposition de la paix, en initiant la lutte contre l'impunité. Le programme REJUSCO s'est alors inscrit comme une continuation de l'appui de la CE au secteur de la justice dans l'Est du pays, avec l'appui également de la Belgique, du Royaume-Uni, des Pays-Bas (et de SIDA par la suite dans le cadre de la 4^{ème} composante « Genre et Lutte contre les Violences Sexuelles).

L'initiative du programme est intervenue au moment où l'ensemble des partenaires au développement et le Gouvernement étaient engagés, à l'issue d'un audit multi-bailleurs du secteur de la justice (réalisé en 2003-2004), dans des réflexions sur l'état des lieux et le diagnostic du système judiciaire et dans la formulation d'un plan d'actions de la réforme de la justice.

Ce plan s'est inscrit dans le cadre du « contrat de gouvernance » adopté par le Gouvernement en 2007 ayant pour objectif de réhabiliter l'Etat de droit et la bonne gouvernance. Dans cette perspective, il s'agit de redonner à la justice son rôle de pilier institutionnel de l'ordre politique démocratique dont elle constitue l'un des principes d'organisation.

A côté de cet objectif global, la réforme de la justice vise plus spécifiquement à faciliter et favoriser :

- la transposition dans l'ordre juridique des principes énoncés dans la Constitution de la 3^{ème} République (réorganisation du Conseil Supérieur de la Magistrature et des juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, mise en cohérence du corpus juridique avec la Constitution,...) ;
- le meilleur accès à la justice pour les populations sur l'ensemble du territoire national grâce notamment à une répartition et une implémentation territoriale améliorées des juridictions, tout en améliorant la communication judiciaire en direction de la population ;
- le renforcement du cadre de promotion et de protection des droits humains par la révision et modernisation du droit congolais, l'intégration des normes internationales, l'amélioration de l'effectivité des instances judiciaires et du système pénitentiaire, la mise en place de mécanismes et instances de contrôle ;
- l'amélioration du système carcéral, en particulier les conditions de détention, respect des droits de l'homme, lutte contre les arrestations et détentions illégales, formation du personnel pénitentiaire et appui à l'administration pénitentiaire ;
- l'accroissement des capacités et l'amélioration des performances des acteurs de justice par la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines, d'équipements, de construction d'infrastructures, de communication et de concertation entre tous les acteurs visant le développement et la circulation de la documentation ;
- la lutte contre la corruption et l'impunité, notamment l'impunité des violences sexuelles, par le renforcement des mécanismes judiciaires et l'institution d'un cadre de référence éthique et déontologique ;
- l'avènement d'un système judiciaire articulant une meilleure synergie entre les services de police, la magistrature et les services pénitentiaires de façon à rendre plus efficaces, plus lisibles et transparentes les chaînes pénales et civiles.

En regard de ces principaux axes stratégiques de la réforme de justice, on constate la pertinence du programme REJUSCO dont les objectifs, résultats attendus et activités s'alignent parfaitement avec ceux-ci. L'intervention de REJUSCO, prenant place dans un contexte encore fort marqué par sa fragilité - dans une perspective d'urgence/réhabilitation - constitue ainsi une contribution à la réalisation de ces priorités stratégiques et satisfaction des besoins sous-jacents. Les besoins du secteur dans l'Est du pays restent cependant actuels et se prolongeront sans aucun doute encore à moyen terme, nécessitant de poursuivre un appui/une intervention capitalisant sur les acquis et l'expérience de REJUSCO.

4 Réalisation des objectifs et résultats attendus du projet

(Extrait mis à jour du rapport présenté au comité de pilotage en octobre 2010)

Le REJUSCO avait un objectif sensible : travailler dans une zone du pays détruite par et au milieu-même d'un conflit armé ; essayer de donner une réponse – modeste – aux violations physiques et violations des droits fondamentaux dans un contexte extrêmement tendu et politiquement complexe. Les risques et hypothèses identifiés sont vastes mais l'engagement de vouloir faire face à ces problématiques permet au programme de voir le jour malgré la longue liste de risques.

Ainsi, le programme permet d'adresser une problématique pertinente et des sujets largement négligés dans le passé, dans le domaine des droits de l'homme et d'assurer des réalisations tangibles dans certains sous-domaines (par ex. au niveau des conditions de détention).

Le programme réussit à influencer certains débats-clefs en fournissant une plate-forme plus institutionnelle de discussion où des acteurs stratégiques - nationaux et internationaux - sont obligés de se rencontrer et de se parler ; une plate-forme qui était largement inexistante ou ad hoc avant l'arrivée du programme (par ex. la pression réalisée à travers le programme sur les autorités provinciales et nationales concernant la sécurité juridique de manière générale).

Le programme confirme en cours de son exécution la complexité d'une approche de justice de proximité dans un pays qui se réforme (nouvelle constitution, partages de compétences non clarifiés entre niveau central et provincial, nouvelles structures provinciales qui se cherchent, décentralisation de compétences mais sans décentralisation de moyens).

De même, le programme confirme l'importance du lien souvent trop fragile entre les différentes étapes de la chaîne pénale qui dépendent d'institutions différentes (police judiciaire, parquet, prisons, police, juridictions, défenseurs). Dans le futur, ces analyses permettront d'avoir une meilleure compréhension du séquençage requis dans les activités à planifier et les résultats à attendre.

Le programme vise activement la sensibilisation de la population sur ses droits, à travers des campagnes conjointes avec de nouvelles autorités provinciales pour lutter contre les abus de pouvoirs dans le secteur. Il recherche des alliances stratégiques avec des partenaires congolais, ce qui implique aussi que la stratégie dépende d'un véritable engagement d'autorités politiques au niveau provincial, ce qui n'est pas toujours assuré.

Depuis le démarrage du programme, les salaires des magistrats sont révisés et payés, ce qui est un énorme changement, autorisant de nouvelles perspectives. De nouveaux magistrats sont nommés mais l'intégration est difficile. En revanche, la rémunération des greffiers, des secrétaires des parquets et des officiers de police judiciaire n'est pas encore assurée.

4.1. Contribution de l'action à l'objectif général et spécifique

Pour rappel, l'intervention visait comme objectif général à « Contribuer à la mise en place de capacités juridictionnelles dans les provinces de l'Est de la RDC en vue de soutenir l'instauration de l'Etat de droit ».

Le programme poursuivait comme objectif spécifique de « Lutter contre la criminalité ordinaire et la criminalité de guerre en mettant en place les outils garantissant un système judiciaire performant dans les provinces de l'Est du Congo tout en sensibilisant la population à ses droits ».

Bien qu'il soit complexe de pouvoir mesurer précisément la contribution exacte du programme à la réalisation de ces objectifs, il est néanmoins permis de relever les effets suivants :

4.1.1. Sur le plan de la lutte contre la criminalité et l'impunité :

- une accessibilité à la justice améliorée grâce à une meilleure couverture géographique du dispositif judiciaire suite à la construction et réhabilitation des palais de justice, tribunaux de paix et parquets civils et militaires ainsi qu'à la tenue d'audiences foraines dans les endroits plus isolés;
- une efficacité accrue dans la poursuite des enquêtes et réduction de l'arriéré judiciaire grâce au renforcement des moyens de déplacement, de communication et de bureautique des services impliqués

- une amélioration des conditions de détention des prisonniers en respect des normes internationales en vigueur, en particulier en ce qui concerne la séparation hommes/femmes et adultes/mineurs mais aussi les conditions d'hébergement ;
- une connaissance renforcée au niveau du personnel policier, judiciaire et pénitentiaire des droits de la personne arrêtée, règles de détention et droits des détenus, ;
- des capacités renforcées de l'administration pénitentiaire dans la gestion et le suivi des dossiers des détenus ;
- un suivi plus transparent et participatif du fonctionnement pénitentiaire et du respect des droits des détenus à travers la mise en place d'un système de monitoring par les ONG et des Comités de Suivi des prisons impliquant plusieurs acteurs dont des représentants de la société civile ainsi que des permanences des avocats et défenseurs juridiques dans les prisons.

4.2. Degré de réalisation des résultats attendus

Résultat 1 : Contribuer au renforcement des capacités fonctionnelles de lieux de justice dans les provinces de l'Est

A l'origine les 3 provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et de l'Ituri étaient confrontées à l'absence d'infrastructures judiciaires et pénitentiaires dans certaines de leurs zones ou à la vétusté d'autres infrastructures existantes. Cette situation avait de multiples conséquences : manque de proximité de la justice, mauvaises conditions de travail des services judiciaires, mauvaises conditions de détention des détenus et absence de séparation hommes/femmes, adultes/mineurs,....

Grâce aux activités menées par le programme, les capacités fonctionnelles des lieux de justice ont pu être renforcées au travers de :

- La construction de 10 nouveaux palais de justice, tribunaux de paix et parquets (civils ou militaires) et la réhabilitation/extension de 6 autres permettant un rapprochement de la justice - en particulier dans les zones de Mambasa, Kalehe, Mwenga, Uvira - un accroissement de l'effectif de magistrats pour traiter plus rapidement le volume de dossiers, une amélioration des conditions de travail du personnel judiciaire et une installation effective et durable de la justice militaire ;
- La construction du siège de la Police d'Investigation Criminelle de Bunia et l'extension de la Brigade Judiciaire de Bukavu permettant l'installation d'un service d'investigation criminelle en Ituri, et l'amélioration des conditions de travail des inspecteurs judiciaires dans le Sud Kivu ;
- La construction de 3 Etablissements de Garde et d'Education de l'Etat (EGEE) à Goma, Béni et Mahagi et la réhabilitation du Pavillon des mineurs de la prison de Bukavu permettant la séparation des mineurs d'avec les adultes en milieu carcéral telle que préconisé par les règles nationales et internationales en la matière ;
- La construction des Pavillons des Femmes à Béni et à Goma et la réhabilitation de ceux des prisons de Bukavu et d'Uvira, permettant la séparation des femmes d'avec les détenus masculins ;
- La finition des travaux de la prison de Béni (Kangbaya) ayant permis de rendre cette prison fonctionnelle en remplacement de l'ancienne prison dont les conditions de sécurité n'étaient plus adaptées ;

En date de fin mars 2011 les derniers chantiers à Goma sont finalisés :

- **Palais de Justice Militaire de Goma** : L'entrepreneur était fortement en retard sur l'exécution du chantier et avait suspendu ses activités fin mars 2010, suite aux changements intervenus au sein de l'UGP (fin de contrat de la majorité du personnel, et changement de l'équipe de management). Les travaux ont repris le 01/09/2010, et la finalisation du chantier est

réalisé grâce au professionnalisme de la nouvelle équipe de management. Les travaux à effectuer ont été réalisés sur le Cofinancement et la phase d'exécution est terminée.

- **EGEE/Pavillon pour femmes de Goma** : Le chantier était à l'arrêt depuis septembre-octobre 2009 suite à la faillite de l'entrepreneur. Son contrat a été résilié en février 2010. Les travaux ne sont achevés qu'à environ 60% et certaines malfaçons sont à corriger. Une étude technique a été faite pour établir l'identification précise et la budgétisation des travaux restant à effectuer. Sur base de cette étude, un nouveau marché de travaux a été lancé en octobre 2010 selon une procédure simplifiée, telle que décrite dans l'avenant 3 au DP2. Les travaux à effectuer ont été réalisés sur le Cofinancement et la phase d'exécution est terminée.

En date de fin mars 2011 les 2 derniers chantiers du REJUSCO à Bukavu sont repris sous un financement de la coopération belge (DGCD) pour leur réfection et finalisation:

Palais de Justice Militaire de Bukavu : Etant donné les questions posées sur la qualité des travaux de gros œuvre effectué par l'entrepreneur, le chantier avait été suspendu dans l'attente d'une nouvelle analyse/revue de celui-ci par un expert spécialisé, pour donner suite à la mission effectuée fin du mois d'avril 2010 par un expert infrastructures de la CTB. Cependant celui-ci a été achevé complètement malgré l'ordre de suspension datant de mars 2010 et entièrement payé (environ 300.000€).

Le dossier a été détruit dans l'incendie des bureaux de l'UGP à Goma. Conformément à la proposition du dernier Comité de Pilotage, cet ouvrage PJM sera réalisé via un programme bilatéral belgo-congolais.

Suite à une mission de formulation réalisée par la CTB, du 22 février au 2 mars 2011, le montant estimé nécessaire pour détruire et refaire le bâtiment s'élève à 400.000€. Le montant d'une réhabilitation, plus complexe techniquement, s'élève à 500.000€.

Les discussions sont en cours avec la DGCD et le Ministère de la Justice de la RDC.

Extension du Palais de Justice Civile de Bukavu : Sur base des visites techniques effectuées, des travaux complémentaires afin d'assurer une bonne étanchéité du mur de soutènement en sous-sol s'avèrent nécessaires. Conformément à la proposition du dernier Comité de Pilotage, cette réfection sera réalisée via un programme bilatéral belgo-congolais.

Suite à une mission de formulation réalisée par la CTB, du 22 février au 2 mars 2011, le montant estimé nécessaire pour exécuter les travaux s'élève à 75.000€.

Les discussions sont en cours avec la DGCD et le Ministère de la Justice de la RDC.

Certaines réalisations initialement envisagées pour ce volet n'ont pas pris place en raison de situations d'insécurité dans les zones ciblées, d'arbitrages/priorisations, de la non-obtention des avis de non objection ou du non lancement des marchés prévus sur engagement spécifique.

Sur le plan de la mise en place d'un mécanisme d'approvisionnement en vivres des établissements pénitentiaires, l'approche imaginée au départ de mise en exploitation de fermes pénitentiaires n'a pas pu être suivie en raison de contraintes liées à la sécurité/surveillance des prisonniers en dehors des lieux de détention. Les contrats conclus avec les ONG locales comme mesure alternative a permis l'approvisionnement des prisons à concurrence d'environ 104 tonnes de vivres permettant de contribuer à une meilleure alimentation des détenus. Ce dispositif n'a cependant constitué qu'un apport ponctuel et secondaire qui ne mériterait probablement pas d'être renouvelé sous cette forme.

Enfin, le programme a permis également de faciliter l'organisation du transport des détenus entre les lieux de détention et les palais de justice au travers de l'acquisition et la prise en charge du fonctionnement de trois camions (stockés dans un entrepôt à Goma à la demande de la DUE). La question de la continuité de ce service, étant donné sa suspension depuis mars 2010, est primordiale et récurrente de la part des autorités et partenaires.

Résultat 2 : Contribuer au renforcement du fonctionnement de la justice de manière à assurer des procès justes et équitables en vue de lutter contre l'impunité

Le manque de moyens du système judiciaire constituait une contrainte majeure à la bonne administration de la justice empêchant/réduisant les possibilités de mener à bien les poursuites et enquêtes judiciaires en vue de lutter contre l'impunité, de déployer un rapprochement/proximité de la justice dans les zones plus éloignées, et de rendre la justice accessible aux populations indigentes et

assurant le droit aux procès équitables.

Sur le plan pénitentiaire, la carence de moyens disponibles avait pour conséquences une dégradation des conditions physiques de détention des détenus, une gestion/suivi aléatoire des dossiers des prisonniers, l'accroissement des cas de détentions arbitraires.

En réponse à cette situation, le programme REJUSCO a permis d'appuyer et de renforcer le fonctionnement de la Justice dans les trois régions d'intervention, en particulier au travers de :

1. Sur le plan judiciaire:

- Renforcement des capacités d'investigation des inspecteurs et officiers de police judiciaire au moyen de formations de 424 IPJ/OPJ sur les techniques d'enquête et de rédaction des procès-verbaux en vue de l'amélioration de la qualité de processus d'enquêtes, de la mise à disposition de moyens de déplacement (et contribution à leurs frais de fonctionnement) et de communication pour faciliter/permètre le déroulement des missions d'investigation, de la mise à disposition d'équipement de bureau ;



- Renforcement des capacités de l'administration judiciaire civile et militaire au moyen de la formation de 64 magistrats sur les techniques de rédaction et de motivation des jugements réquisitoires, de la formation de 155 greffiers, huissiers et secrétaires de parquets pour assurer une meilleure gestion administrative des dossiers judiciaires, de la mise en place d'un système de motivation lié à la performance ayant permis de réduire l'arriéré judiciaire, de la mise à disposition de moyens de déplacement et de communication, de l'édition et diffusion (en cours) d'un recueil de jurisprudence ;
- L'appui à la tenue de 38 audiences foraines ayant permis un rapprochement/renforcement de la proximité de la justice et des justiciables dans les lieux éloignés des institutions judiciaires permanentes ;
- L'appui à la réalisation de 32 enquêtes relatives à des délits graves et/ou de masse, nécessitant des moyens additionnels pour être menées à bien, en réponse aux demandes du Ministère Public ou de la société civile, contribuant à renforcer la lutte contre l'impunité ;
- Le renforcement des capacités de la défense et de l'accessibilité à la justice des justiciables indigents au moyen de la fourniture d'une assistance judiciaire gratuite aux victimes et prévenus lors d'audiences foraines et dans certains dossiers spécifiques, la prise en charge/déplacement de 130 victimes pour assurer leur présence/participation aux audiences, le renforcement des capacités/formation des ONG locales et relais communautaires pour assurer un accompagnement/orientation de proximité des victimes de crimes, l'installation de 18 cliniques juridiques, la sensibilisation/stimulation des différents acteurs impliqués dans la relance des mécanismes d'assistance judiciaire gratuite aux justiciables indigents, la formation-recyclage de 105 avocats et 144 défenseurs judiciaires.
- L'équipement mobilier de 70 lieux de justice dans 14 localités sur les trois régions.

2. Sur le plan pénitentiaire :

- Renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire au moyen de la mise à disposition d'outils informatiques et équipements de bureau (et formation sur leur utilisation), des registres pénitentiaires réglementaires, de l'informatisation partielle des dossiers des détenus en vue d'une meilleure gestion et suivi de ceux-ci¹ ;
- L'amélioration des conditions de détention des détenus au moyen de la mise à disposition de diverses fournitures telles que les uniformes de prisonniers, les lits, les matelas, les couvertures, les draps, les ustensiles de cuisine, etc.;
- L'amélioration des droits de défense des détenus au moyen de l'organisation de permanences d'avocats et défenseurs judiciaires dans les prisons de Goma, Béni, Butembo, Bukavu et Bunia en vue de renforcer le suivi et la régularisation des cas d'arrestation et de détention prolongée arbitraire ;
- Renforcement du système de suivi du fonctionnement des institutions pénitentiaires et du respect des droits des détenus au moyen de la mise en place et l'appui des Comités de Suivi des prisons réunissant les représentants des Ministères provinciaux de la justice, des Divisions de la justice, des parquets civils et militaires, de la société civile, des agences des Nations Unies.

Il n'a pas été jugé pertinent de réaliser l'activité de mise en place d'un laboratoire d'analyse scientifique pour la police judiciaire étant donné l'absence de consensus sur la localisation de celui-ci et la disponibilité insuffisante de personnel compétent pour en assurer sa pleine fonctionnalité.

La mise à disposition d'un lot de documentation de base pour les cours et tribunaux civils et militaires ayant connu des contraintes sur le plan de l'organisation du marché (absence de soumissionnaire capable de réaliser l'intégralité du marché escompté), cette action a été remplacée par l'appui à l'édition et diffusion d'un recueil de jurisprudence.

Résultat 3 : Accroître la confiance des populations de l'Est dans son système de justice et dans son armée en protégeant et en sensibilisant la population et l'armée sur leurs droits et devoirs

En raison de la méfiance importante de la population vis-à-vis du système judiciaire civil et militaire, le Programme REJUSCO s'est fortement investi sur le volet de la protection et sensibilisation de la population et de l'armée sur leurs droits et devoirs. Ainsi, le Programme a permis les apports suivants :

- Renforcement du système de monitoring des procès et lieux de détention au travers de la réalisation d'une cartographie des ONG locales actives dans ce domaine, la formation de 60 ONG en matière de monitoring des procès et lieux de détention, l'appui à 40 d'entre elles pour assurer le monitoring des lieux de détention et 11 autres pour le monitoring des procès et la sensibilisation de la population dans le cadre des audiences foraines. Cette action a permis, à travers un suivi plus transparent et participatif du système judiciaire et pénitentiaire, de contribuer à restaurer progressivement une confiance dans celui-ci ;
- Sensibilisation et information de la population au travers de la production/diffusion d'émissions de radio, de télévision, de pièces théâtrales, d'une chanson de sensibilisation, de bandes dessinées, d'affiches et panneaux, de dépliants,.....sur les thèmes de la résolution des conflits fonciers, le rôle des acteurs de justice, les frais de justice, la protection juridique des victimes et témoins de violences sexuelles, les procédures de dépôt de plaintes devant les instances judiciaires, les mécanismes d'assistance judiciaire gratuite, les nouvelles lois sur la protection des enfants, le recours des citoyens en cas d'abus commis par les magistrats, le droit à l'héritage pour les enfants, les droits de la personne arrêtée, etc. Cette action a également pris la forme de la réalisation de campagnes de sensibilisation dans les camps de déplacés de Goma et de l'organisation de journées portes ouvertes dans les juridictions civiles et militaires.

¹ Pour être pleinement efficace, il aurait fallu que la base de données développée pour l'informatisation du suivi des dossiers des détenus puisse être mise en réseau afin d'y assurer un accès pour les prisons et services des parquets provinciaux et nationaux ce qui n'était pas réalisable en raison de la longueur et complexité d'un tel processus.

- Sensibilisation et information de 1.000 policiers sur les droits de la personne arrêtée accompagnée de la distribution de dépliants et guides y relatifs ;
- Sensibilisation et information de 25 agents des prisons, policiers et agents de la justice militaire sur les règles de détention et droits des prisonniers ;
- Sensibilisation et information de 36 députés provinciaux et membres de la société civile sur la protection des défenseurs des droits de l'homme ;
- Sensibilisation et information du public universitaire au travers de conférences sur la lutte contre la torture, les violences sexuelles, la protection de l'enfant, la restauration de la justice, les droits des citoyens devant l'OPJ, la lutte contre la corruption dans le système judiciaire ;
- Appui à la publication de 8 ouvrages sur la justice militaire, les violences sexuelles, la profession d'avocat, les droits de la personne arrêtée, les actes de procédures en matière pénale,....
- Sensibilisation et information des militaires pour une meilleure compréhension de la justice et une implication/engagement renforcé dans la lutte contre l'impunité des crimes commis par les éléments armés au travers de la formation de 106 commandants militaires et 88 OPJ/IPJ des auditorats militaires sur les droits de l'homme/protection des libertés fondamentales et l'administration de la justice, l'organisation d'ateliers d'échanges entre commandements et magistrats militaires ;
- Mise en place d'un cadre d'échange entre les forces de l'ordre et les leaders des communautés au travers d'ateliers conjoints sur la cohabitation pacifique.

Résultat 4 : Les aspects genre et protection de l'enfant sont pris en compte à travers l'appui à la lutte contre les violences sexuelles dans 3 provinces de l'Est de la RDC

La zone d'intervention du programme, en raison des conflits s'y étant déroulés, était marquée par une résurgence des crimes et délits en lien avec les violences sexuelles, sur les femmes et les enfants en particulier.

En sus des actions déployées dans le cadre de ses 3 autres volets, le Programme a renforcé la prise en compte de cet aspect spécifique au travers de/du :

- Renforcement des capacités du personnel judiciaire au moyen de la formation des OPJ et OMP (formation directe et formation et de formateurs) sur les dispositions légales et les procédures en matière de violences sexuelles ainsi que les techniques d'enquête et auditions spécifiques y relatives ;
- Renforcement des capacités au sein de la société civile par la formation des para-juristes sur la prise en charge et l'orientation des cas de violences sexuelles (droit des victimes, procédures applicables, rôles des différents acteurs judiciaires) ;
- Renforcement des capacités des acteurs médico-légaux à travers l'élaboration avec l'appui d'experts nationaux et internationaux d'un programme/modèle de formation para-juridique/médico-légale et l'organisation de formations sur cette base de 36 formateurs au sein des Divisions Provinciales de Santé des 3 zones et de 240 prestataires de santé ;
- Mise en place d'un système de monitoring sur le traitement des dossiers judiciaires relatifs aux violences sexuelles ;
- Appui au traitement des dossiers de violences sexuelles via le soutien à la prise en charge policière, juridique et judiciaire de 192 dossiers et au traitement de 100 dossiers additionnels dans le cadre des audiences foraines ;
- Information et sensibilisation de la population sur les procédures à suivre en cas de violences sexuelles au travers de la production et diffusion de dépliants et la formation/sensibilisation des leaders communautaires ;

- Information et sensibilisation pour une meilleure prise en compte des aspects genre dans la réforme de l'armée et de la police via la formation de 18 sensibilisateurs au sein de l'armée, et l'organisation d'ateliers ayant abordé les thèmes de : « Genre, violences sexuelles et la réforme de l'armée », « Les femmes et la sécurité : une affaire pour tous » ;
- Information et sensibilisation du milieu universitaire et de la société civile au travers de séminaires/séances publiques universitaires et de conférence sur : « La problématique des causes des violences sexuelles au Nord Kivu », « Etude sur la répression des violences sexuelles », « La politique de tolérance zéro en matière de violences sexuelles », « Les réponses des juridictions coutumières face aux cas de violences sexuelles », « L'impact de l'assistance juridique et judiciaire aux victimes de violences sexuelles », « La gestion de la sécurité des victimes, témoins et intermédiaires dans les cas de violences sexuelles ». L'action a également pris la forme de la réalisation et présentation d'une étude anthropologique sur les perceptions et mécanismes de réponse aux violences sexuelles à l'Est de la RDC ;
- Appui à la coordination des acteurs intervenant sur la lutte contre les violences sexuelles au travers d'ateliers sur la stratégie globale de lutte contre les VS, l'état des lieux et évaluation de la prise en charge judiciaire des cas de VS, l'évaluation et identification des contraintes au niveau de la collaboration inter acteurs.

5 Rapprochement des activités réalisées/planification initiale CF

(Extrait mis à jour du rapport présenté au dernier comité de pilotage en octobre 2010)

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
Volet 1	Contribuer au renforcement des capacités fonctionnelles des lieux de justice dans les provinces de l'Est			
A.1.1	Améliorer le cadre de travail pour les cours & tribunaux, parquets & auditorats, police judiciaire & police d'investigation criminelle, inspectat, divisions provinciales de la justice, police judiciaire et police d'investigation criminelle (y inclus la police spéciale pour l'enfance), pour les barreaux et syndics.	<p><u>Constructions et réhabilitations (bâtiments judiciaires) en région Sud Kivu (9/13)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation Palais de Justice de Bukavu ▪ Construction Tripaix de Mwenga ▪ Construction Tripaix d'Uvira ▪ Extension Palais de Justice de Bukavu ▪ Construction Tripaix de Kalehe ▪ Construction Palais de Justice Militaire de Bukavu 	La région du Sud Kivu dispose de 9 bâtiments de justice construits ou réhabilités pour améliorer la fonctionnalité de la justice sur son territoire	<p>4 bâtiments prévus n'ont pas été construits: Inspectorat des services judiciaires + Division provinciale de la justice en raison de la priorité accordée aux instances judiciaires, Siège secondaire du TGI Uvira à Kamituga en raison de la non obtention de la NO sur le marché, et Grande prison d'Uvira en raison du non lancement du marché sur engagement spécifique.</p> <p>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires</p> <p>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires</p> <p>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires</p> <p>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré - Correction à faire pour problème d'étanchéité – Conformément au dernier comité de pilotage, les travaux de réfection seront réalisés via un programme bilatéral belgo-congolais.</p> <p>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires</p> <p>Travaux suspendus - défauts sur gros œuvre - Conformément au dernier comité de pilotage, les travaux de réfection seront réalisés via un programme bilatéral belgo-congolais. Les poursuites juridiques vis-à-vis de l'entrepreneur sont en cours.</p>

	Logique de l'intervention	Réalizations	Résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation et extension TMG/AMG Uvira 		<i>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires</i>
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension du bâtiment de la Police Judiciaire de Bukavu 		<i>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires</i>
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation du Palais de Justice Militaire (ancien) de Bukavu 		<i>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires</i>
		<p><u>Constructions et réhabilitations (bâtiments judiciaires) en région Nord Kivu (3/11)</u></p>	<p>La région du Nord Kivu dispose de 3 bâtiments de justice construits ou réhabilités pour améliorer la fonctionnalité de la justice sur son territoire</p>	<p>8 bâtiments prévus n'ont pas été construits: Palais de justice civile de Goma en raison du non lancement du marché sur engagement spécifique, le tribunal de paix de Rutshuru, de Masisi, de Walikale en raison de l'insécurité, le tribunal de paix de Lubero en raison de priorités fixées sur les autres bâtiments, TGI Butembo et Brigade judiciaire et Parquet de Beni en raison de la non obtention de la NO sur ces marchés, et le Tripaix de Béni en raison d'une insuffisance budgétaire.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction Palais de Justice Militaire de Goma 		<i>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment à livrer</i>
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction TMG et auditorat de Béni 		<i>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires</i>
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du TGI de Béni 		<i>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par le Tripaix et Parquet secondaire de Béni.</i>
		<p><u>Constructions et réhabilitations(bâtiments judiciaires) en région Ituri (7/9)</u></p>	<p>La région de l'Ituri dispose aujourd'hui de 7 bâtiments de justice construits (6) ou réhabilités (1) pour améliorer la fonctionnalité de la justice sur son territoire</p>	<p>2 bâtiments prévus n'ont pas été construits: Tribunaux de paix de Djugu, et d'Irumu en raison de priorités données sur les autres chantiers. Cependant, 9 bâtiments/extensions non prévus ont été construits, il s'agit de : réhabilitation Tripaix de Aru et de Mahagi, construction salle d'audience et bureau pour la justice militaire à Mahagi, salle d'audience tribunal militaire de garnison de Bunia, dépôt d'objets saisis au tribunal de grande instance de Bunia, paillote à la brigade judiciaire de Bunia et à la prison de Bunia, deux paillottes à la prison de Mahagi, travaux d'extension de l'auditorat militaire de Bunia.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du TGI et PGI Bunia 		<i>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires</i>
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du Tripaix de Mambasa 		<i>Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires</i>

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du bureau PIC Bunia 		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du Tripaix de Aru 		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension de l'Auditorat Militaire de Bunia 		Travaux finalisés
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation Tripaix de Mahagi 		Travaux finalisés
A.1.2	Améliorer l'infrastructure pour les centres de détentions, permettant une amélioration des conditions de détention des prévenus & condamnés en général et une séparation des types de prisonniers en respect des normes internationales : séparation mineurs/adultes ; séparation hommes/femmes ; séparation civils/militaires.	<p><u>Constructions et réhabilitations (bâtiments pénitentiaires) en région Sud Kivu (3/3)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation prison Kabare ▪ Réhabilitation et extension prison Uvira ▪ Réhabilitation Prison centrale de Bukavu 	Les conditions de privation de liberté en région Sud Kivu sont améliorées à travers: une meilleure séparation des détenus hommes/femmes et majeurs/mineurs, un meilleur accès pour les visiteurs, une amélioration des conditions d'hébergement, une proximation de la justice (audiences tenues dans les prisons).	Sur demande de la division de la justice et du tribunal de paix, la salle d'audience à la prison d'Uvira a été construite alors que non prévue.
		<p><u>Constructions et réhabilitations (bâtiments pénitentiaires) en région Nord Kivu (6/6)</u></p>	Les conditions de privation de liberté en région Nord Kivu sont améliorées à travers: une meilleure séparation des détenus hommes/femmes et majeurs/mineurs, un meilleur accès pour les visiteurs, une amélioration des conditions d'hébergement, une proximation de la justice (audiences tenues dans les prisons).	

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation prison Nyongera 		Travaux arrêtés (et contrat résilié) suite à l'insécurité dans la zone
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction EGEE et Pavillon pour femmes de Goma 		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation prison centrale de Goma 		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction prison pour femmes et EGEE Beni 		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la finition des travaux de construction de la prison de Kangbayi (Béni) 		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation prison Muzenze après incendie 		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		Constructions et réhabilitations (bâtiments pénitentiaires) en région Ituri (3/5)	Les conditions de privation de liberté en région Ituri sont améliorées à travers: une meilleure séparation des détenus hommes/femmes et majeurs/mineurs, un meilleur accès pour les visiteurs, une amélioration des conditions d'hébergement, une proximisation de la justice (audiences tenues dans les prisons).	Construction de la prison de Aru non réalisée en raison d'une contrainte de temps de même que la construction de la prison de Bunia en raison du non lancement du marché en engagement spécifique
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction EGEE Mahagi 		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abri de garde et adduction d'eau prison Mahagi 		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cachot à Aru 		Travaux exécutés au sein de l'ancien tribunal de paix
A.1.3	Mise en place et exploitation des fermes pénitentiaires au niveau des centres de détention sélectionnés pour combler la problématique de la malnutrition des détenus et prévoir un minimum de soins de santé pour les détenus	Exploitation des fermes pénitentiaires de Kindia/Bunia (Ituri), Nyongera/Rutshuru (Nord Kivu), Kabare (Sud Kivu), Nyamunindi/Uvira (Sud Kivu)	Production et livraison de 104,8 T de vivres aux établissements pénitentiaires pour améliorer les conditions alimentaires des détenus	<p>Vol des éléments armés d'une partie des récoltes de la saison B2007-2008 de la ferme de Kabare et de la saison A2008-2009 de la ferme de Nyongera.</p> <p>Pour la ferme de Nyamunindi, l'ONG attributaire du marché public a délocalisé les travaux à la suite de la résistance de la population locale qui a protesté contre l'affectation de la concession de Nyamunindi au pouvoir judiciaire ayant entraîné la réduction de la</p>

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
				superficie cultivée. Le contrat n'a pas pu être mené à son terme.
		Assainissement des locaux (toilettes, cellules, cuisine,...) de la prison de Bunia	Amélioration des conditions d'hygiène dans les cuisines, sanitaires et cellules pour les détenus de la prison de Bunia en vue de lutter contre l'épidémie de choléra s'y étant déclenchée	Activité réalisée en DP0 à travers l'ONG PPSSP en conséquence d'une demande du médecin de la zone de santé de Bunia suite à une épidémie de choléra.
		Installation d'infirmières dans 7 prisons: prison de Bukavu, prison de Goma, EGEE Goma, EGEE Mahagi, EGEE Béni, prison de Bunia, prison de Béni	Mise en place des dispositifs de soins dans les prisons ciblées	Hormis les tables de soins et le mobilier, les kits de soins n'ont pas été fournis en vue d'éviter les duplications avec les actions du CICR. Certaines infirmières attendent la mise en place du personnel soignant pour être pleinement fonctionnelles.
		Acquisition de 3 camions pour le transport des prisonniers et des produits alimentaires en provenance des fermes pénitentiaires	Transport et sécurisation du transport des détenus entre les lieux de détention et les instances judiciaires ainsi que des vivres et autres matériels destinés au fonctionnement des prisons	Les transports sont interrompus en date du 31/03/10 dans l'attente de décisions à prendre concernant l'affectation/dévolution de ces camions et mise en place d'un mécanisme de prise en charge de ses frais de fonctionnement. Question récurrente de la part des autorités et partenaires.

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
Volet 2	Contribuer au renforcement du fonctionnement de la justice de manière à assurer des procès justes et équitables en vue de lutter contre l'impunité			
A.2.1	Renforcer les capacités d'investigation des <u>inspecteurs et officiers de la police judiciaire et de la police d'investigation criminelle</u> particulièrement au niveau de la conservation des preuves et les techniques d'enquête, aussi bien au niveau de leurs formations de base, que de leurs moyens de fonctionnement. Spécifiquement leurs capacités de traiter des dossiers de violences aux femmes et des crimes les plus graves sont adressées.	Disponibilisation de moyens de communication à la police judiciaire ainsi qu'aux services des parquets/tribunaux et services pénitentiaires: 114 radios handset distribués.	Les acteurs du système judiciaires dans les 3 zones disposent de moyens de communication, de déplacement et de fonctionnement leur permettant de réaliser leurs missions d'investigation en vue de lutter contre l'impunité	La centralisation de l'information, visée initialement, n'a pas été possible suite aux difficultés opérationnelles (la dualité de la police judiciaire : OPJ/PNC, OPJ judiciaire et autres) et techniques (installation des bases, opérateurs radio, locaux,...). Aussi, en plus de la police judiciaire, des radios hand sets ont été distribués aux parquets et auditorats, ainsi qu'aux services pénitentiaires au Nord-Kivu et en Ituri pour faciliter la communication entre les services qui concourent aux enquêtes pré juridictionnelles pour atteindre un total de 114 radios distribuées.
		Disponibilisation de 19 motos comme moyens de déplacement pour les brigades judiciaires et la police d'investigation criminelle et leur frais de fonctionnement pendant une période de 24 mois		19 motos fournies.
		Disponibilisation d'équipement de bureau: 15 ordinateurs, 19 machines à écrire, 18 appareils photos, 15 imprimantes, 3 photocopieurs, 6 onduleurs, 1 stabilisateur		Equipement de bureau fourni.
		Formation de 424 OPJ et IPJ sur les techniques d'enquête et rédaction des PV		Les compétences des OPJ et IPJ en matière de techniques d'enquête et rédaction de PV ont été renforcées en vue d'une amélioration de la qualité et de l'efficacité de leur travail d'enquête

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Validation et disponibilisation des registres réglementaires des greffes et secrétariats de parquets civils et militaires	Amélioration de la gestion administrative des dossiers judiciaires	Activité réalisée en supplément de la programmation initiale (dans la prolongation de la production des registres pénitentiaires)
		Mise à disposition des outils de gestion des fournitures et équipements remis aux partenaires et formation de ceux-ci à l'utilisation de ces outils	Renforcement des capacités de gestion chez les partenaires des appuis apportés par le programme	En vue de renforcer l'implication et appropriation au niveau des partenaires
A.2.2	Renforcer les capacités de <u>l'administration judiciaire civile et militaire</u> par la mise en œuvre du plan d'action pour l'introduction d'un système de rapportage, de suivi & évaluation et de motivation du personnel et la mise en place de systèmes de gestion pour la chaîne pénale, la fourniture d'équipements et matériaux de fonctionnement, la formation du personnel judiciaire et personnel d'appui dans les systèmes de gestion, la tenue et la sécurisation d'audiences foraines ;	Disponibilisation de 34 motos pour les juridictions et parquets civils et militaires	Amélioration des conditions de déplacement du personnel judiciaire au profit des justiciables et délais de justice respectés	A l'origine, les motos n'étaient prévues que pour la police judiciaire, mais à la suite des observations avérées d'autres services judiciaires et pour des raisons d'efficacité de services, la distribution a été étendue aux services pénitentiaires et de greffe et de secrétariats de parquets civils et militaires.
		Approvisionnement trimestriel en fournitures de bureau aux barreaux et syndicats (bureaux de consultation gratuite)	Amélioration des bureaux de consultation gratuite en faveur des justiciables indigents	Sur base des besoins et requêtes exprimées par les partenaires
		Edition d'un recueil de jurisprudence des cours et tribunaux des 3 zones du programme et mise en ligne du site web de publications juridiques	Vulgarisation de la jurisprudence pour une plus grande qualité et cohérence des décisions de justice	Le recueil de jurisprudence a été distribué (1500 exemplaires). La mise à disposition de documentation de base pour les cours et tribunaux civils et militaires - au-delà des réalisations mentionnées - n'a pas été réalisée en raison de contraintes au niveau de l'organisation du marché.

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Mise en place du système de motivation lié à la performance du personnel judiciaire sur la période 10/08 à 01/10 après étude de faisabilité.	Ayant permis la réalisation de: 567 jugements ayant fixé le sort des personnes en détention, 1009 requêtes émises aux fins de fixation et décision de renvoi, 2 rapports de prisons	Grâce à ce système, l'arriéré judiciaire a pu être réduit. Cependant, se pose la question de la pérennisation de celui-ci.
		Appui à la tenue de 38 audiences foraines	Ayant permis comme réalisations: 1.153 dossiers enrôlés, 764 décisions judiciaires rendues dont 110 jugements de viol	L'organisation des audiences foraines a permis de renforcer la proximité de la justice avec jugements rendus sur les lieux de crimes
		Appui à la réalisation de 32 enquêtes relatives à des délits graves et/ou de masse	Renforcement de la lutte contre l'impunité en rendant possible la réalisation d'enquêtes dans des milieux difficiles d'accès et exigeant des moyens additionnels	En réponse aux demandes adressées par le Ministère Public ou aux dénonciations de la société civile
		Formation de 108 agents judiciaires et pénitentiaires sur l'utilisation des outils informatiques	Renforcement des capacités des partenaires pour la bonne administration des services judiciaires et pénitentiaires	Cycle de formation de 60 jours
		Formation de 155 greffiers, huissiers et secrétaires des parquets dans les 3 zones	Renforcement des capacités pour une meilleure gestion administrative des dossiers judiciaires	
		Recyclage de 64 magistrats sur les techniques de rédaction et de motivation des jugements réquisitoires	Amélioration de la qualité des décisions judiciaires et de leur formalisation/documentation	
A.2.3	Renforcer les capacités des <u>établissements pénitentiaires</u> , permettant une amélioration des conditions de détention : meilleur suivi des dossiers des détenus et une meilleure gestion de la prison (stock, cuisine, infirmerie).	Disponibilisation de fournitures aux prisons: 4.713 couvertures, 500 paires de draps, 3.090 matelas, 2.500 assiettes et gobelets, 44 casseroles	Amélioration des conditions d'hébergement et de vie des détenus dans les prisons	
		Mise à disposition de 6.550 tenues pour les prisonniers dans 9 prisons et 3 EGEE	Amélioration des conditions d'habillement des prisonniers selon leurs conditions carcérales	Au comité de pilotage de mars 2009, le Ministère de la Justice a préféré la couleur jaune (l'une des couleurs du drapeau national) à la couleur orange.

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Validation et disponibilisation des registres pénitentiaires réglementaires auprès de 9 prisons	Amélioration de la gestion administrative des dossiers des détenus et prisons	Registres des prisons, registres des greffes des tribunaux civils et militaires, registres des secrétariats des parquets et auditorats, registres des greffes des cours civiles et militaires, registres des secrétariats des parquets généraux et des auditorats supérieurs, distribués dans les 3 provinces (soit 2.748 registres au total).
		Informatisation de la gestion des dossiers des détenus: plus de 2.000 dossiers encodés	Amélioration du suivi des dossiers et du respect des échéances y relatives	Idéalement, il aurait fallu une mise en réseau de la base de données des prisons avec les services des parquets provinciaux et national ce qui n'a pas été permis en raison de la longueur et complexité du processus.
		Disponibilisation d'un générateur à la prison de Kabare	Amélioration des conditions de vie des détenus et de travail des services pénitentiaires	Le générateur était initialement prévu pour le parquet de Kamituga, qui par la suite a été connecté au réseau. Le générateur a en conséquence été mis à la disposition de la prison de Kabare.
		Instauration/Appui à la tenue des réunions périodiques des Comités de Suivi des prisons : 29 réunions tenues dans les prisons de Bukavu, Goma, Bunia et Béni.	Améliorer le fonctionnement des prisons et le respect des droits de détenus à travers un renforcement de l'implication de toutes les parties prenantes dans le suivi de celles-ci	Comités de Suivi mensuels avec les Ministères provinciaux de la justice, les divisions de la justice, les parquets civil et militaire, la société civile, ONG internationales et agences des NU.
A.2.4	Renforcement des capacités de la défense et de <u>l'appui aux victimes par les barreau et syndic de défenseurs et par des ONG</u> ; Augmenter un appui d'assistance judiciaire pour les prévenus et les victimes. Mise en place de permanences de défenseurs dans les lieux de détention ciblés par le programme. L'accès à la justice pour victimes et accusés est facilité par la présence de défenseurs dans les zones rurales. Mettre en place un programme d'assistance judiciaire orienté vers les victimes de violences sexuelles ;	Prise en charge de 130 victimes résidant loin des juridictions lors des audiences foraines	Présence assurée des victimes des violences sexuelles et des crimes graves pendant les audiences	

	Logique de l'intervention	Réalizations	Résultats	Commentaires
		Fourniture d'une assistance judiciaire gratuite aux victimes et prévenus dans 23 audiences foraines et dans 3 dossiers spécifiques	Assurer les garanties d'un procès équitables pour toutes les parties en justice	
		Formations (4 sessions à Bukavu; Goma, Béni et Bunia) de relais communautaires sur le rôle des cliniques juridiques dans l'accompagnement des victimes en justice	Renforcement des capacités des ONG locales pour l'accompagnement de proximité et l'orientation judiciaire des victimes de crimes	
		Installation de 18 cliniques juridiques	512 cas enregistrés et orientés vers différentes structures de prise en charge: police, instances judiciaires, médicales, etc...	A Shabunda et Walikale, la clinique juridique connaît des difficultés suite à l'absence des juridictions de droit écrit dans ces zones. La clinique d'Aru a cessé de fonctionner suite à des conflits entre ses membres
		Organisation de 3 journées d'évaluation des cliniques juridiques	A permis l'évaluation des 15 premières cliniques juridiques appuyées dans les 3 zones, d'identifier les difficultés fonctionnelles et adopter les recommandations émises	L'installation des cliniques juridiques était une première expérience dans la zone d'intervention. Il ressort l'importance de poursuivre et consolider le renforcement des ONG locales, agissant dans ce système.
		Formation-recyclage de 105 avocats sur les règles déontologiques et les principes d'un procès équitable	Relance des mécanismes légaux d'assistance judiciaire gratuite aux justiciables indigents	Le système d'assistance judiciaire gratuite était en train de disparaître, et le Bâtonnier national a exprimé la volonté de rappeler les obligations professionnelles des avocats en cette matière.
		Formation-recyclage de 144 défenseurs judiciaires sur les règles déontologiques et les principes d'un procès équitable		
		Organisation d'un forum d'échanges à Bunia entre avocats et défenseurs judiciaires (30 participants) sur le rôle de la défense dans l'administration de la justice en Ituri.	A permis de dégager plus clairement le rôle du corps de défenseurs et du barreau dans l'administration de la justice + organisation du corps de défenseurs judiciaires à Bunia et de la section du Barreau de Kisangani à Bunia	Cette activité a pris place pour répondre à la situation de rivalité qui s'installait entre les 2 corps opérant à Bunia, afin d'apaiser la situation et de renforcer les complémentarités/collaborations entre ceux-ci.
		Organisation de 2 ateliers de réflexion sur la problématique d'assistance judiciaire à Bukavu avec bâtonniers, syndics, chefs de juridictions, ONG de monitoring	Engagement des participants à rendre opérationnel les bureaux de consultation gratuite en faveur des justiciables vulnérables/formaliser le programme d'assistance judiciaire gratuite	Objectif poursuivi de renforcer la complémentarité entre les différents acteurs du système d'assistance judiciaire gratuite

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Organisation de permanences dans les prisons de Goma, Béni, Butembo, Bukavu, Bunia au profit des indigents en détention	264 détenus consultés, 4 libérations, 35 dossiers suivis résultant d'une implication renforcée des barreaux et corps de défenseurs judiciaires	Volonté d'impliquer les avocats et défenseurs judiciaires dans le suivi et la régularisation des cas d'arrestation et détention prolongée arbitrairement
Volet 3	Accroître la confiance des populations des provinces de l'Est dans son système de justice et dans son armée en protégeant et sensibilisant la population et l'armée sur leurs droits et devoirs			
A.3.1	Renforcer les capacités de monitoring et rapportage des ONG nationales et assurer le <u>monitoring par des ONG nationales des procès et des lieux de privation de liberté</u> dans les trois zones d'intervention	Formation de 60 membres d'ONG locales (après cartographie) sur le monitoring des procès et lieux de détention	Renforcement des capacités de 60 ONG locales en matière de monitoring des procès et lieux de détention	Implication de la société civile dans l'observation/monitoring du fonctionnement de la justice
		Sélection et appui de 40 ONG locales pour assurer le monitoring des lieux de détention	301 cachots régulièrement visités, 4.859 détenus (dont 135 femmes et 151 mineurs) visités, 315 rapports de monitoring produits	
		Appui de 11 ONG pour la sensibilisation de la population dans le cadre des audiences foraines et le monitoring des procès	21 procès d'AF observés par les ONG locales et population sensibilisées sur l'accès à la justice	
A.3.2	Mettre en œuvre le programme de <u>sensibilisation sur la justice</u> en général, sur les violences sexuelles, sur les procédures de dépôt de plainte contre des militaires	Organisation de 3 ateliers à Bunia, Bukavu et Goma avec 102 juges coutumiers et juges de paix sur l'administration de la justice de proximité	Amélioration de la compréhension de la transition qui doit se faire entre les juridictions coutumières et les tribunaux de paix en cours d'installation et de l'évolution du rôle des juges coutumiers	
		Organisation de 3 tables rondes avec 85 participants à Bunia, Bukavu et Goma sur le rôle du Conseil Supérieur de la Magistrature	Vulgarisation des lois portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature et du statut des magistrats	Participation de la société civile et des députés provinciaux afin d'informer sur les voies de recours en cas de dysfonctionnements de la justice et la responsabilité personnelle des magistrats

<p>Organisation d'actions de sensibilisation de masse sur la justice: 25 participants (agents de prison, agents de l'auditorat, éléments de la PNC et des FARDC) à Bukavu sur les règles de détention et les droits des prisonniers; 36 députés provinciaux et autres participants sur la protection des défenseurs des droits de l'homme; 1.000 policiers de Bukavu sur les droits des personnes arrêtées (+ distributions de 40 dépliants et 20 guides des droits de la personne arrêtée)</p>	<p>Meilleure compréhension et appropriation par les divers groupes-cibles des droits des prisonniers, droits des personnes arrêtées et besoin d'établir un cadre de protection des défenseurs des droits de l'homme. Engagement des députés provinciaux de prendre un édit de protection des défenseurs des droits de l'homme au Sud Kivu</p>	
<p>Diffusion de 16 émissions de sensibilisation "Sheria ni dawa" ("la justice est un remède"), sur 30 chaînes de radio en Ituri, au Nord Kivu et au Sud Kivu</p>	<p>Meilleure information des populations en ce qui concerne les droits et devoirs, par exemple en ce qui concerne: la vision du gouvernement en matière de justice, le droit à l'héritage pour les enfants, le respect du droit d'usufruit pour les femmes, les frais et amendes à payer en justice, le recours des citoyens en cas d'abus, les conditions légales de détention,</p>	<p>En collaboration avec les radios communautaires dans les zones d'intervention via l'ONG Benevolencia</p>
<p>Diffusion de 9 émissions radio en lien avec les activités de formations du programme et les audiences foraines</p>	<p>Sensibilisation des populations sur les audiences foraines, sur les droits des citoyens devant les OPJ</p>	
<p>Diffusion de 47 émissions radio/TV "Droits et Justice pour tous"</p>	<p>Information et sensibilisation des populations sur divers thèmes dont: résolution des conflits fonciers, rôle des acteurs de la justice contre les violences sexuelles, protection juridique des victimes et témoins de violences sexuelles, procédures de dépôt de plaintes devant les instances judiciaires, nouvelles lois sur la protection des enfants, mécanismes d'assistance judiciaire gratuite, frais de justice,...</p>	

Enregistrement de 8 productions de pièces théâtrales au Nord Kivu, diffusion de 7 pièces théâtrales sur les stations de radio de Goma, production de 17 pièces de théâtre populaire sur les 3 sites	Information et sensibilisation des populations sur divers thèmes relatifs aux droits et à la justice	Approche interactive avec des sessions de questions-réponses avec le public
Réalisation de campagnes de sensibilisation sur le droit et la justice dans 4 grands camps de déplacés de Goma (Mugunga, Bulengo, CCLK, Buhimba)	Information et sensibilisation des déplacés de guerre victimes de violation de leurs droits à dénoncer les abus qu'ils subissent	Participation également d'un magistrat pour répondre aux questions émises par les personnes déplacées
Production d'une chanson de sensibilisation "Tuamininiye sheriya yetu" ("Croyons en notre justice")	Amélioration de la compréhension de la loi et réduction des violations des droits de citoyens	Diffusion sur les radios locales et lors des événements du projet
Production de 2 bandes dessinées: 1 sur "tolérance zéro" sur le fonctionnement de la justice militaire (700 exemplaires produits et diffusés) et 1 sur "arrestation arbitraire" à destination de la population et des policiers (1.000 exemplaires produits et diffusés)	Sensibilisation des populations et des policiers en vue de réduire les arrestations arbitraires et détentions illégales	Distribuées lors des journées portes ouvertes des juridictions civiles et militaires
Production, multiplication et diffusion de 6 affiches d'information/sensibilisation pour un total de 1.450 exemplaires	Information et sensibilisation de la population sur les thèmes: "haki za mfungwa", "non à l'extorsion", "non au port illégal d'armes de guerre", "la justice pour tous et par tous", "résolution des conflits fonciers", "les frais à payer en justice"	Diffusion à large échelle via les ONG partenaires.
Production et installation de 4 panneaux de sensibilisation sur la gratuité des visites en prison et du dépôt des plaintes	Amélioration de l'information de la population en vue de limiter les tentatives de négociation/extorsions	
Production, multiplication et diffusion de 4 dépliants (en swahili et français) à concurrence de 105.750 exemplaires au total	Information et sensibilisation de la population sur les thèmes: frais à payer en justice, protection de l'enfant, fonctionnement d'un tripaix, droits de la personne arrêtée	

		Appui à parution de 7 ouvrages reproduits à concurrence de plus de 14.000 exemplaires tel que: Eléments du droit judiciaire militaire, Les violences sexuelles en RDC, La profession d'avocat au Congo, Le Guide des droits de la personne arrêtée, Les actes de procédure en matière pénale, Petit index des infractions usuelles, Recueil de jurisprudence en matière pénale (en cours)	Enrichissement de la documentation dont dispose les différents partenaires (instances judiciaires, universités,...) en vue d'une amélioration de leurs prestations	L'objectif poursuivi était également de stimuler la recherche sur le thématique.
		Organisation de 6 conférences universitaires sur les 3 sites sur les thèmes: Lutte contre la torture, les violences sexuelles et la protection de l'enfant/Restauration de la justice à l'Est de la RDC/Protection de l'enfant et cadre légal sur les violences sexuelles/Droits des citoyens devant les OPJ/Nouvelles lois sur les violence sexuelles, protection de l'enfant, droits des détenus, lutte contre l'impunité/Lutte contre la corruption dans le système judiciaire	Information/sensibilisation du monde universitaire sur divers thèmes en vue d'une implication renforcée des étudiants pour vulgariser et veiller au respect des droits	
		Organisation de 12 journées "portes ouvertes" dans les institutions judiciaires ayant réuni 1.308 visiteurs	Rapprochement entre la population et les acteurs judiciaires	Activité fortement appréciée par la population et ayant contribué à une meilleure information sur le fonctionnement de la justice
		Organisation de 2 rencontres sportives entre militaires et population civile	Renforcement de la cohabitation entre militaires et population civile dans les zones post-conflit	A contribué à décriper les relations tendues entre militaires et population civile (étudiants)
A.3.3	Former les militaires afin qu'ils aient une meilleure compréhension du rôle de la justice en général et de la justice militaire en particulier et connaissent les limites de leurs pouvoirs et les sensibiliser pour faire des programmes envers la population	Formation de 106 commandants militaires des grandes unités sur le rôle et le fonctionnement de la justice militaire et sur les droits de l'homme	Renforcement de l'implication des officiers militaires dans la lutte contre l'impunité	

		Formation de 88 OPJ/IPJ des unités et auditorats militaires sur l'administration de la justice et la protection des libertés fondamentales	Renforcement de l'implication des unités militaires dans l'administration de la justice pour les zones militaires opérationnelles et les Régions Militaires	
		Organisation de 2 ateliers (70 participants) entre les forces de l'ordre (FARDC/PNC) et les leaders des communautés sur la cohabitation pacifique	Mise en place d'un cadre d'échange et renforcement de la collaboration entre forces de l'ordre et population civile en vue d'une résolution conjointe des conflits dans les zones touchées par les conflits armés	
		Organisation de 2 ateliers d'échanges entre les commandements et magistrats militaires (46 participants) sur les thèmes: le rôle de la justice dans la démocratie naissante en RDC et le rôle de la justice au sein de l'armée	Rapprochement entre les commandements et les magistrats militaires en vue d'une implication renforcée de chacun dans la lutte contre l'impunité	
		Organisation de 3 journées d'évaluation de l'apport du cadre de concertation entre force de l'ordre et population civile	Facilitation des échanges et mise en relation entre les militaires, les autorités politico-administratives et la société civile	
Volet 4	Les aspects genre et protection de l'enfant sont pris en compte à travers l'appui à la lutte contre les violences sexuelles à l'Est de la RDC			
A.4.1	Renforcer les capacités du personnel judiciaire et autres acteurs de justice au regard de la loi sur les violences sexuelles et de la procédure judiciaire y afférente	Organisation de 2 sessions de formations de formateurs d'OPJs à l'attention de 12 participants dans le domaine des VS: Session I - Formation générale sur les VS; Session II - Formation en techniques d'audition dans le domaine des VS	Les Inspections provinciales de la PNC du Sud Kivu et Nord Kivu disposent d'une équipe de formateurs dans le domaine de VS en vue de l'organisation de formations permanentes	Approche de formation de formateurs adoptée en vue d'essayer de pérenniser la formation au sein des services
		Organisation de 5 formations des OPJs/OMPs sur les techniques d'enquête spécifiques dans les cas de VS à Goma et Bukavu à l'attention de 90 participants.	Les acteurs intervenants au niveau de l'enquête -- police et OMPs-- sont formés sur les techniques d'enquête spécifiques pour le domaine de VS en vue d'assurer une plus grande qualité des dossiers d'enquête constitués	Pour répondre à la problématique de la qualité insuffisante des dossiers judiciaires ne permettant pas toujours les poursuites adéquates à l'endroit des prévenus

		Organisation de formations parajuridiques des membres des ONGs et cliniques juridiques sur la prise en charge juridique/judiciaire des cas de violences sexuelles	Les acteurs intervenants au début du processus de prise en charge judiciaire connaissent les droits des victimes, la procédure applicable et le rôle à jouer par les divers acteurs judiciaires.	Pour rendre plus efficace l'accompagnement des victimes de violences sexuelles par les structures de proximité
		Organisation d'une Table Ronde avec médecins et juristes intervenant sur les VS en vue de définir les besoins de formation des prestataires de santé dans le domaine médico-légal	Les prestataires de santé et juristes intervenants dans la lutte contre les VS ont fait le bilan de leur collaboration et la complémentarité de leurs actions dans la prise en charge de cas de VS et ont identifié clairement les besoins de formation pour les prestataires de santé.	
		Mise en place d'un Comité Pédagogique composé d'experts des domaines de la santé et justice ayant tenu : 1) deux réunions préliminaires pour définir une proposition de modèle de formation para-juridique/médico-légale; 2) une réunion avec des experts nationaux et internationaux (Gender and Justice Unit, Cape Town University; OMS Genève) pour validation du modèle de la formation	Validation du modèle de formation para juridique/médicolégale dans le domaine VS par les DPS des 3 zones.	
		Organisation d'une formation de formateurs dans le domaine para-juridique/médico-légal pour 36 participants	Les DPS du Nord Kivu, Sud Kivu et des districts sanitaires de l'Ituri disposent d'une équipe de formateurs dans le domaine para juridique/médico-légale dans le domaine VS.	
		Organisation de 4 formations (Goma, Béni, Bunia, Bukavu) dans le domaine para-juridique/médico-légal à destination de 240 prestataires de santé	Les DPS du Nord Kivu, Sud Kivu et des districts sanitaires de l'Ituri ont 240 prestataires de santé formés dans le domaine para juridique/médicolégale dans le domaine VS.	

		Organisation d'une table ronde sur le fonctionnement et la collaboration des autorités judiciaires dans la lutte contre les violences sexuelles	Les acteurs policiers, judiciaires et ONGs ont identifié les mesures légales de protection pour les diverses phases de prise en charge d'un cas de VS.	
		Mise en place d'un système de monitoring sur le traitement des dossiers judiciaires relatifs aux violences sexuelles	Production de 4 rapports mensuels et 1 rapport semestriel d'analyse des données policières et judiciaires sur le traitement des cas de violences sexuelles ayant permis une amélioration de la connaissance de l'état de lieu ainsi que des problèmes spécifiques du dispositif de réponse policière et judiciaire (chaîne pénale et justice militaire) aux cas de VS.	
A.4.2	Développer l'accès à la justice civile et militaire et aux services judiciaires, cliniques et sociaux en faveur des prévenus, victimes et témoins	Soutien à la prise en charge policière, juridique et judiciaire de 192 cas de violences sexuelles	Renforcement de l'aide judiciaire aux victimes et des droits de la défense dans les affaires de violences sexuelles	Appui à la relance des mécanismes d'assistance judiciaire gratuite
		Renforcement d'appui aux audiences foraines (justice de proximité) dans le cadre du traitement des dossiers de violences sexuelles	110 cas de violences sexuelles traités dans le cadre d'audiences foraines	
		Réalisation d'une étude anthropologique sur les perceptions et mécanismes de réponse aux violences sexuelles à l'Est de la RDC.	Amélioration de la compréhension des difficultés d'application de la loi et utilisation des mécanismes juridictionnels en raison des perceptions et mécanismes extra juridictionnelles /coutumiers de réponse aux violences sexuelles	
		Organisation de 2 tables rondes (Goma et Bukavu) sur la protection des victimes et intermédiaires dans les cas de violences sexuelles	Amélioration des connaissances des acteurs policiers, judiciaires et ONGs sur les mesures légales de protection des victimes et intermédiaires pour les diverses phases de prise en charge d'un cas de VS.	

A.4.3	Soutenir les activités de sensibilisation, de suivi et autres activités promotionnelles	Elaboration et reproduction de 2.400 dépliants sur les procédures applicables concernant les violences sexuelles et les procédures de réception des plaintes	Information renforcée de la population sur les procédures à suivre dans les cas de violences sexuelles grâce à la disponibilité de dépliants au niveau des lieux d'accueil et des structures de prise en charge juridique et judiciaire des victimes de violences sexuelles	
		Formation de 18 sensibilisateurs sur la question Genre au sein de l'armée	La 8ème région militaire dispose d'une équipe formée pour assurer la sensibilisation de l'armée et des forces de sécurité sur la question Genre	
		Organisation de 3 ateliers sur: "Le genre, les violences sexuelles et la réforme de l'armée" à destination de SAS et Femmes Militaires, CIMIC, Etat Major 8ème région militaire.	Renforcement de la sensibilisation des acteurs à une meilleure prise en compte des aspects genre dans la réforme de l'armée.	
		Organisation de deux ateliers sur "les femmes et la sécurité: une affaire pour tous" à Goma et Bukavu à destination de la société civile, de la police et de la FARDC	Renforcement de la sensibilisation des acteurs à une meilleure prise en compte des aspects genre dans la réforme de l'armée.	
		Organisation de 10 ateliers de sensibilisation des leaders communautaires selon la méthode ASCLI	Les leaders communautaires et les populations connaissent la procédure applicable aux cas de violences sexuelles ainsi que le rôle à jouer par les diverses autorités locales.	
		Organisation de séminaires universitaires sur "La problématique des causes des violences sexuelles au Nord Kivu", "Etude sur la répression des violences sexuelles", "Les violences sexuelles" + Séance de sensibilisation avec les étudiants du Sud Kivu	Les étudiants en droit et sciences sociales sont sensibilisés sur le thème de VS.	

<p>Organisation de séances publiques universitaires sur 3 thèmes: <u>Thème I:</u> La politique de la tolérance zéro en matière des violences sexuelles (Goma, 10/09/2010; Bukavu, 3/02/2010); <u>Thème II:</u> Les réponses des juridictions coutumières face aux cas de violences sexuelles (Goma, 4/12/ 2009); <u>Thème III:</u> L'impact de l'assistance juridique et judiciaire aux victimes des violences sexuelles (Goma, 29/01/2010).</p>	<p>Les étudiants, ONG et institutions étatiques sont informés et débattent ensemble sur plusieurs thèmes concernant les VS.</p>	
<p>Organisation d'une Conférence sur les violences faites à la femme congolaise et le viol: réponses juridiques et judiciaires au problème.</p>	<p>La société civile (étudiants universitaires et ONGs), agences internationales et institutions judiciaires et politiques du Nord Kivu sont informés et débattent le problème des violences sexuelles au sein de la communauté et l'application des nouvelles lois de 2006.</p>	
<p>Organisation d'une Conférence sur la gestion de la sécurité concernant les victimes, témoins et intermédiaires dans les cas de violences sexuelles</p>	<p>La société civile, agences internationales et institutions judiciaires et politiques du Sud Kivu, Nord Kivu et Ituri discutent les mécanismes de protection disponibles (légaux et institutionnelles) et identifient les besoins concrets et recommandations pour la mise en œuvre de mesures de protection adéquates aux cas de VS en prenant en compte la réalité légale, politique et institutionnelle à l'Est de la RDC.</p>	

		<p>Organisation de 3 journées de réflexion sur les perceptions et mécanismes de réponse aux violences sexuelles à l'Est de la RDC - présentation, discussion et contributions d'une étude anthropologique</p>	<p>La société civile du Sud Kivu, Nord Kivu et Ituri discute les perceptions et mécanismes de réponse aux violences sexuelles à l'Est de la RDC, les résultats de l'étude REJUSCO ainsi que d'autres études développées sur les thématiques similaires. Elle présente des recommandations concrètes en prenant en compte les réalités légales et institutionnelles Congolaises.</p>	
A.4.4	Appuyer la coordination provinciale de la lutte contre les violences sexuelles, notamment sur le plan de toute la chaîne pénale	<p>Organisation d'un atelier provincial d'échange sur la stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles</p>	<p>Les acteurs de la société civile, institutions politiques et judiciaires connaissent et adaptent la stratégie globale de lutte contre les VS au contexte du Sud Kivu.</p>	
		<p>Organisation de 2 journées de réflexion sur la Prise en Charge judiciaire des cas de Violences Sexuelles à l'Est du Congo: état des lieux et évaluation des interventions et appuis au secteur policier et judiciaire dans le domaine</p>	<p>Les acteurs policiers et judiciaires discutent et interprètent les données du monitoring judiciaire, identifient les faiblesses et obstacles structurels et procéduraux de la procédure et évaluent les appuis disponibles ainsi que les actions de renforcement</p>	
		<p>Organisation de 5 tables rondes réunissant les médecins, OPJ's et OMPs en vue de comprendre et identifier les problèmes et besoins de renforcement au niveau du processus de lutte et prise en charge des VS pour l'ensemble des acteurs</p>	<p>Réalisation d'un état des lieux sur les problèmes spécifiques rencontrés dans la prise en charge des cas de VS et dans la collaboration entre les structures y intervenant.</p>	

6 Situation financière du programme

6.1. Situation des engagements FED au 28/02/2011

Intitulé	Période exécution	Budget initial	Montant dépensé	Montant payé (DUE)	Montant à payer (DUE)	Etat
DP0 (régie) 2007/ 196-095	12/07/07 au 14/01/08	536 500 euros	429.126 euros	429 200 euros		<u>Audité/</u> <u>Non clôturé</u>
DP1 (régie) 2008/196-096	31/05/08 au 30/05/09	2 571 293 euros (Budget révisé à 1 500 000 euros)	1 411 806 euros	1 500 000 euros		<u>Non clôturé</u> Audit en cours Reste un solde non justifié à reverser ainsi que des dépenses non acceptées
DP2 (régie) 2009/212-280	12 juillet 2009 – 31 décembre 2010 (période clôture janvier-février 2011)	4 027 492 euros	2 174 729 euros	2.332.264 euros		<u>Non clôturé</u> / à auditer Tous les mémoires sont déposés M1, M4,M5- complément M1 avec p.j. M2-M3 sans p.j. - incendie
Contrat de services CTB 2006/ 196-094	22/12/06 au 22/12/2010	1 500 000 euros	-	1 291 749 euros	220.026,13€	Non clôturé Les dernières factures et 10% de retenue de garantie ont été présentées

Le compte bancaire du DP0 est clôturé. Afin d'avancer dans le processus de clôture, des lettres ont été adressées en mai 2011 à l'ON/DUE pour reverser l'avance non utilisée du DP1 et du DP2 au FED et clôturer les comptes bancaires.

6.2. Situation globale du programme REJUSCO

La situation de consommation budgétaire au 31/03/2011 avec les engagements ajoutés pour mai 2011 sur les différentes sources de financement du programme se présente de la façon suivante :

	REJUSCO	Montant initial (programmé) €	Montant révisé (engagé) €	Dépenses au 31/03/11	Montant payé 04/11	Engagements 05/11	Solde disponible €	Taux exécution budgétaire
UE	DP0	5.400.000	536.500	429.126			107.374	80%
	DP1		1.500.000	1.411.806			88.194	94%
	DP2		4.027.492	2.174.729			1.852.763	54%
	CS*	1.500.000	1.500.000	1.511.777			-11.777	101%
	Evaluation**	250.000						
	Audit**	100.000						
	Imprévus***	650.000						
	Sous-total UE	7.900.000	7.563.992	5.527.438			2.036.554	73%
COFIN	DGCD/DFID/DGIS	7.406.778		7.278.000	6.266	107.000	15.512	100%
GVS	DFID/SIDA	1.521.385		967.049			554.336	64%
Total		16.828.163		13.772.487			2.606.402	82%

* Montant facturé à DUE. Certaines dépenses ne sont pas mentionnées car non éligibles au regard du CS.

** Montant géré directement par la DUE

*** Imprévus de la CF ont été mobilisés au moment de la signature du DP2

Il est à noter que des dépenses sont encore à payer sur le fonds COFIN (réception des derniers travaux à Goma).

7 Synthèse du déroulement du contrat d'AT

1.1 Historique du contrat d'AT et conditions contractuelles applicables au programme REJUSCO dans son ensemble

Date	Évènement	Commentaires
2005	Préparation d'un dossier en vue de la création d'un «Fonds Fiduciaire Justice à L'Est»	Voir ci-dessous le rappel des demandes faites à la CTB
2006	Négociation contractuelle avec refus par la DUE de signer un contrat de subvention	CTB demande un contrat de subvention de préférence via un JFA, vu la souplesse de ses dispositions de mise en œuvre et l'expertise de la CTB en la matière
2006	1 ^{ère} Offre d'assistance technique de 2.345.200€	La proposition financière initiale de la CTB pour le contrat d'AT permettait de répondre à la totalité des moyens précisés dans les TDR (hormis quelques dépenses telles que la marge que la CTB aurait du prévoir sur les honoraires pour couvrir en particulier ses frais de suivi-gestion au siège et le fait que les experts ne pouvaient être facturés pendant leurs congés)
Mai 2006	Offre d'assistance technique retenue à hauteur des fonds disponibles dans la Convention de financement soit 1.500.000€	La Représentation CTB à Kinshasa a du remettre une offre d'assistance technique selon les fonds disponibles sans que les TDR ne soient amendés en conséquence, avant signature du contrat d'AT. La proposition d'ajouter un ATI expert international ingénieur en construction ou architecte a été refusé par la DUE.
01/06/2006	Memorandum of Understanding de DFID avec la CTB est signé	MoU 2.000.000 £ (= 2.606.778,27 EUR)
11/07/2006	Convention de financement signée entre la Commission européenne et la République démocratique du Congo, portant sur la contribution de la Communauté européenne au financement du programme REJUSCO.	La Communauté s'engage à financer un montant maximal de € 7.900.000. La période d'exécution de la convention s'achève au 31 décembre 2012. Cette convention est mise en œuvre par des contrats et devis-programmes sous le 9 ^{ème} FED.
07/12/2006	Convention spécifique signée entre RDC et état belge et convention de mise en œuvre (CMO avec la CTB signée le 13 novembre 2006 pour 1.3M€)	Deuxième convention de mise en œuvre CMO signée DGCD – CTB le 20 décembre 2007 pour un supplément de 2.4M€
22/12/2006	Signature contrat de services d'AT sans mise en concurrence	Contrat en gestion décentralisée DUE. Pas assez de clarification du statut de la régie à gérer (indirecte privé ou public), le cautionnement de l'avance des DP n'est pas demandé.
Fin 2006	COFED mise en place officiellement par arrêté ministériel	COFED n'est devenue réellement opérationnelle qu'en 2008 avec l'arrivée de 2 AT internationaux.
13/02/2007	Arrangement between Netherlands Ministry for Development Cooperation and CTB	DGIS 1.1M€

Entre novembre 2006 et janvier 2007	Prise de fonction régisseur et comptable	Dirk DEPREZ / Régisseur (20/11/06) Frédéric NAOME / Comptable (02/01/07) Pour l'exécution de la partie régie du devis-programme, l'Ordonnateur national délègue partiellement ses pouvoirs au Régisseur et le Comptable.
13/09/2007	phase « formulation » DP0 et signature DP0	Formulation et élaboration des activités de démarrage pour l'entièreté du programme, y inclus la partie COFIN.
13/09/2007 au 14/01/2008	Exécution du DP0	En gestion décentralisée indirecte par la CTB
Entre décembre 2007 et janvier 2008	Non renouvellement régisseur et comptable	Dirk DEPREZ / Régisseur (31/12/07) Frédéric NAOME / Comptable (25/01/08) Le départ du premier Régisseur, après un an de gestion, pour raisons personnelles, a eu un effet de ralentissement temporaire sur la mise en œuvre du projet.
16/01/2008	Prise en fonction nouveau régisseur et comptable	Marc DUBOIS / Régisseur Julien TALAKAKA (comptable local promu comptable du DP1 jusqu'à sa fin)
05/05/2008	Prise de fonction du comptable	Claude PIQUARD (à partir du DP2)
31/05/2008 au 30/05/2009	Exécution du DP1	
Août 2008	Formulation du volet 4 GVS	Activités supplémentaires sur le Genre et la lutte contre les violences sexuelles
2009	Cellule COFED à Goma	La COFED a été renforcée par la DUE en 2009 par la mise en place d'une cellule à l'Est du Congo.
Mai 2009	Plan d'action élaboré sur le Volet 4 Genre et la lutte contre les violences sexuelles	Financement DFID + SIDA
12 juillet 2009 – 28 février 2011	Exécution du DP2 (période clôture janvier-février 2011)	Approbation tardive du DP2 due à une compréhension différente entre les acteurs DUE et COFED sur les procédures et les autorités. Versement de la dotation initiale en janvier 2010 à l'origine d'un retard considérable dans l'exécution du DP
25/01/010	Avenant n°1 au contrat d'AT – prise de fonction du nouveau régisseur et comptable	Modification du bordereau de prix pour adapter les quantités unitaires nécessaires sur les différents postes
31/03/2010	Non renouvellement régisseur/comptable par DUE.	Une clôture anticipée a été décidée par la Délégation de l'Union européenne (DUE) et réalisée le 31/03/2010 avec le remplacement total de l'équipe UGP REJUSCO à l'exception du personnel de support de l'UG
01/04/2010	Mise en place par la CTB d'une équipe de transition et du nouveau régisseur et comptable	Didier POCET / Régisseur Alphonse LWISONGA / Comptable
03/07/2010	Incendie du bureau UGP REJUSCO à Goma	La CTB invoque la force majeure pour la disparition de certaines pièces comptables tout en continuant sa gestion 'en bon père de famille' pour finaliser les derniers chantiers de construction.
17/12/2010	Suite au remaniement du personnel en avril	Changements de certaines quantités, prix unitaire

	2010, le contrat d'AT nécessite certaines modifications.	inchangé. Le coût du comptable a été facturé comme un local et non comme un international pour A.Lwisonga. Proposition avenant n°2 au contrat d'AT refusé car pas arrivé à temps à la Section I de la DUE. La CTB a déposé la proposition de l'avenant à temps à la DUE.
22/12/2010	Fin du contrat de service d'AT	Le contrat de service prend fin plus de 2 mois avant la fin de la période de clôture du DP. La CTB maintient en fonction à ses propres frais le régisseur et comptable.
28/02/2011	Fin de la période de clôture du DP2	Les trois devis programme restent à clôturer (DP0, DP1, DP2). Cette situation exceptionnelle dans la réglementation FED augmente la prise de risques pour la CTB
31/03/2011	Fin de la période d'exécution du COFIN	Activités des chantiers restants à Bukavu sont transférées vers un financement supplémentaire de la Belgique



Uniformes de prisonniers jaunes fournis par Rejusco

7.2 Rappel des demandes faites à la CTB depuis 2005

- En mai 2005, la CTB est approchée par l'Attaché Gouvernance de la Section Coopération de l'Ambassade de Belgique pour participer à des réunions à la DUE, en vue de la création d'un « Fonds Fiduciaire Justice à L'Est ». Ces réunions sont exploratoires, la DUE ne sachant pas encore sur quelles bases de financement un tel Fonds (multi-bailleurs) peut être mis en place, en l'absence d'un cadre juridique adéquat et de conventions de financement entre l'UE, les états membres concernés, et le gouvernement de la RDC.
- À partir de septembre 2005, la Représentation de la CTB à Kinshasa participe à de nombreuses réunions avec les différents bailleurs en vue de dégager un consensus sur les objectifs d'un éventuel programme à très haute visibilité et aux enjeux politiques considérables.
- A la demande des bailleurs potentiels, la Représentation de la CTB à Kinshasa prépare, en octobre 2005, un document de travail préliminaire intitulé « Gestion d'un Fonds Fiduciaire - Justice », qui sert de base de discussion. Le rôle potentiel de la CTB à ce stade des discussions n'est pas encore clairement défini. Il pourrait se limiter à la gestion financière et administrative du Fonds. Des discussions ont lieu également avec la MONUC et la Banque Mondiale mais ces deux institutions se retirent de l'opération envisagée.
- Dès septembre 2005, la DUE contracte les services d'un expert international afin d'établir la proposition de Financement (à faire approuver par l'UE) et de préparer les Termes de Référence du programme REJUSCO. Cette assistance doit déboucher sur des options contractuelles permettant de traiter avec la CTB « en gré à gré » ou « en attribution directe », afin d'économiser le temps nécessaire à une procédure d'appel d'offres ou d'appel à proposition.
- Partant d'une proposition initiale de la CTB de gérer un Fonds Fiduciaire et compte tenu de l'inexistence, au niveau de la DUE, de procédures adéquates pour ce type de modalités dans le cadre d'un programme 9^{ème} FED, il est envisagé de conclure un « Contrat de Subvention », à l'instar de celui que la CTB a déjà contracté pour les pistes rurales UE; la CTB n'a depuis lors jamais caché sa préférence pour ce type de contrat de subvention, vu la pertinence de ses dispositions de mise en œuvre au regard des modes de fonctionnement de la CTB et de la sécurité d'un multi-financement géré dans un même cadre contractuel. La CTB a encore essayé, en vain, de convaincre les sièges des bailleurs (membres du groupe Nordic+) de choisir le modèle plus flexible de JFA *Joint Financing Arrangement*.
- De très nombreuses réunions se tiennent à huis clos à la DUE, réunissant des experts représentant les bailleurs potentiels et la CTB, ainsi que ceux chargés par l'UE de la mise en place opérationnelle et du renforcement de la COFED, mais sans aucune participation du Ministère de la Justice ni d'un autre ministère de la partie congolaise.
- Le contrat-type « Assistance technique » (contrat de service en lieu et place d'un contrat de subvention) ainsi que le programme de « Proposition de Financement » (PF), tels que la DUE en demande l'approbation à la Commission, sont présentés à la CTB fin janvier 2006. C'est ce dernier dossier de Proposition de Financement qui sert de document de référence pour l'ensemble du programme, tant pour les engagements des bailleurs concernant leur part de co-financement, que pour le volet Assistance Technique via le « Contrat de services ».
- Le 30 mars 2006, les représentants des bailleurs, à savoir les Gouvernements des Royaumes ainsi que l'Ordonnateur National du FED en RDC – représenté par la Délégation de la Commission européenne en RDC, signent une lettre d'intention avec la CTB portant sur la mise en œuvre du programme REJUSCO
- En octobre 2007 la CTB participe à une étude de la DG Aidco sur les cofinancements entre la CE et les états membres « Study on EU Co-financing » faite par la consultante Sigrid Willibald pour la CE. Une conclusion claire en ressort que les procédures du 9^{ème} FED ne sont pas adaptées à des cofinancements entre la CE et les EM. Suite à cette étude la CE va élaborer sa nouvelle réglementation et procédure pour faciliter la gestion indirecte centralisée envers les états membres, c.à.d les cofinancements via les coopérations déléguées.

QUOTE *Co-financing collaboration between the EC and MS did still occur with some success despite the **non-conducive legal environment existing under 9th EDF rules**. An example in case is the REJUSCO project jointly financed by Belgium, the Netherlands, the UK and the EC and implemented by BTC in the DRC. This cooperation very much benefits aid effectiveness; however uncertainties about compatibility with 9th EDF rules are partly responsible for a JFA not being signed. Instead, BTC signed separate agreements with each donor.* UNQUOTE

QUOTE *the EC is currently developing standard template agreements for delegating funds to MS (delegation*

agreement) and for receiving funds from MS (transfer agreement). In addition, the Nordic Plus JFA template is being reviewed for compatibility with EC rules and procedures as basis for an EU model to be used by the EC and MS in Centralised Management and in some cases of Indirect Centralised Management. Furthermore, in line with provisions set out in Articles 54-56 (FR) and Article 14 (EDF), ex-ante assessments of bilateral agencies wishing to receive EC funds through Indirect Centralised Management are in the process of being carried out. UNQUOTE

- En 2010 la CTB participe également à une évaluation conjointe de la prévention des conflits et la consolidation de la paix (PCCP) en RD Congo (Sud-Kivu, Nord-Kivu et Ituri)². Cette étude est commanditée par un groupe de bailleur Allemagne, Belgique, Pays Bas, Royaume-Uni, Japon, UNICEF, UNDP, UNFPA, HCDH, UNIFEM. La restitution a eu lieu à Kinshasa en date du 18 janvier 2011. Cette étude met aussi en évidence que la décentralisation qui a été mise en route en RDC pendant la mise en œuvre du REJUSCO a posé problème dans la gestion, puisque tout se décidait au niveau central par les acteurs principaux c.à.d les bailleurs (et non la CTB) avec un manque de communication de la part des bailleurs et acteurs principaux vers le niveau décentralisé.

QUOTE *The programme REJUSCO was approved at the Kinshasa level **before the decentralisation process in DRC was launched**. The provincial governments in Eastern DRC took over the programme later, but had little chance to influence programme decisions that were already made. This was described the evaluation team to be a major challenge, and it confirms the challenges of executing larger multi-year programmes in a fast changing environment. REJUSCO had no influence on the decentralization process but could have adjusted to it by adapting its consultation process after the changes occurred.* UNQUOTE

QUOTE *Projects with poor consultative processes also demonstrated significant weaknesses regarding communication, which then in turn affected project effectiveness the key example of this being the REJUSCO project. While the programme enjoyed very high visibility in the region, information concerning the objectives, activities, and planning of the activities was poorly communicated, in the view of a majority of interviewees (and indeed of some REJUSCO staff). This was evident at all stages and all levels of the programme, from inception through to withdrawal, and resulted in a high degree of resentment, dissatisfaction and confusion, notwithstanding the significant achievements of a number of its activities.* UNQUOTE

7.3 Préparation du dossier REJUSCO et négociation contractuelle

- En juillet 2006, une convention de financement est signée entre la Commission européenne et la République démocratique du Congo, portant sur la contribution de la Communauté européenne au financement du programme REJUSCO.
- Le 7 décembre 2006, une convention spécifique est conclue entre la République démocratique du Congo et le Royaume de Belgique pour l'exécution du programme REJUSCO. Cette convention fait référence à la lettre d'intention signée le 30 mars 2006, aux documents « Assistance technique à la mise en œuvre du programme REJUSCO » et au « Set-up opérationnel REJUSCO » et s'élève à € 1.300.000.
- Le 7 décembre 2006, une convention de mise en œuvre du programme REJUSCO est conclue entre le Royaume de Belgique et la CTB. Le délai d'exécution est fixé à 36 mois. La convention contient notamment les annexes suivantes : « Dispositions générales relatives à la mise en œuvre de la prestation de coopération », « Termes de référence » et « Set up opérationnel ».
- Fin décembre 2006, un contrat de services est signé entre la DUE en RDC, et la CTB, qualifiée de « titulaire ». Le délai d'exécution du contrat est fixé à 48 mois à compter du 22 décembre 2006. Ce contrat, d'une valeur maximale de € 1.500.000, consiste à assurer la gestion et l'exécution du programme REJUSCO tel que décrit dans les termes de référence.
- Le 8 juin 2006, un « Memorandum of Understanding » est signé entre le Royaume-Uni représenté par DFID (Department for International Development) et la CTB relativement à la gestion par la CTB d'une contribution n'excédant pas £ 2.000.000 au programme REJUSCO. Il est spécifié que le programme démarre en juin 2006 pour se terminer en mai 2009.
- Le 13 février 2007, un « Arrangement » est signé entre le Royaume des Pays-Bas (représenté par DGIS) et la CTB portant sur la prestation de services tels que décrits dans le document « Assistance technique à la mise en œuvre

² Joint Evaluation of Conflict Prevention and Peace-Building in the DRC, rapport préparé par Channel Research.

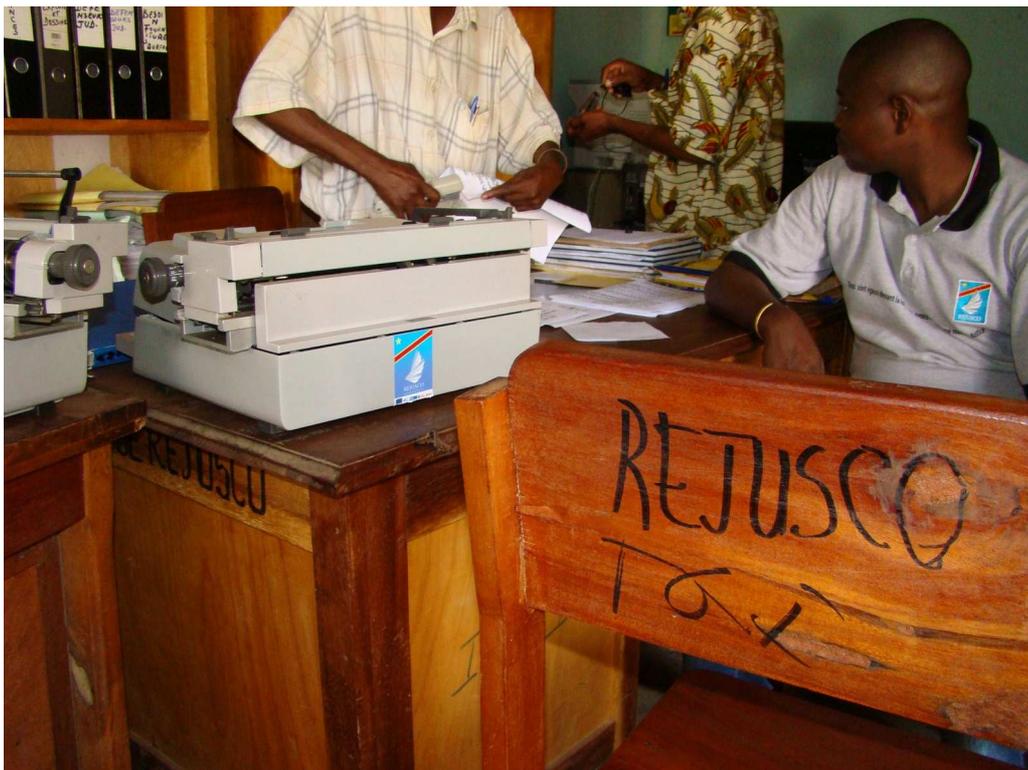
du programme REJUSCO ». La contribution du Ministère s'élève à un montant maximum de € 1.100.000. Il est précisé que le programme prend fin en décembre 2009.

- Le 20 décembre 2007, une autre convention spécifique est conclue entre la République démocratique du Congo et le Royaume de Belgique pour 12 projets de coopération dont le programme REJUSCO et s'élève à € 2.400.000. Ceci porte le financement belge à € 3.700.000.

Remarques sur le contexte conventionnel

- Le cadre légal applicable au programme REJUSCO doit être resitué également dans le cadre de ce rapport d'AT. La convention CF est signée entre l'UE et la RDC et est l'accord sur la base duquel la Commission a ensuite signé le contrat de service avec la CTB (en gestion centralisée) ainsi que les Devis Programmes (en gestion décentralisée indirecte) qui mettent en œuvre les fonds confiés par la Commission pour le programme REJUSCO. Aucun des bailleurs DFID, DGIS et DGCD n'est signataire de cette convention CF et cette remarque est également applicable pour la CTB.
- L'origine diverse des fonds du Programme REJUSCO est précisée dans la convention de financement à l'article 3.1 de l'annexe 1 : « les sources de financement du REJUSCO sont d'origine diverse. En effet sur un total de 11,8 millions d'euros la commission contribuera à hauteur de 7,9 millions d'euros, le restant venant d'autres partenaires qui ont décidé de créer un fonds commun de 3,9 millions dont la gestion sera aussi confiée à la CTB. » L'article 3.2 de cette même annexe « les contrats et devis programme qui mettent en œuvre la convention de financement » fait bien la différence entre le devis programme et les autres contrats qui régissent ce programme. De plus, le guide pratique de gestion des marchés en régie et des devis-programme financés par le FED (version 1.0) mentionne quant à lui au point 3.3.5 que les sources de financement des devis programmes peuvent être de plusieurs origines : des fonds nationaux (budget national et fonds de contrepartie), des fonds FED ou des ressources propres générées par le projet. Les ressources du cofinancement (DFID, DGIS et DGCD) ne rentrent pas dans une de ces catégories. La CTB en conclut que la convention de financement et le guide pratique des Devis Programme 9^{ième} FED ne déterminent pas les procédures et règles applicables pour la gestion des fonds octroyés par DFID, DGIS, SIDA et la DGCD.
- En vertu de la lettre d'intention, signée par la CTB, DFID, DGIS, DGCD et DCE, l'intention des parties était que, tant pour le volet cofinancement que pour le volet devis-programme, la CTB gère les fonds selon les procédures FED. Cependant, les règles et procédures mentionnées dans les documents (pré)contractuels subséquents signés entre la CTB d'une part et DFID, DGCD et DGIS sont différentes et seront explicitées ci-dessous. Il est admis que ces MOU (ou Arrangement) engagent plus les parties qu'une lettre d'intention. De plus, par le fait que ces MOU sont subséquents à la lettre d'intention, ils prévalent sur cette dernière. Les documents subséquents individuels signés avec DFID, DGIS et DGCD sont les suivants :
 - a. Memorandum of understanding (MOU) between the Department for International Development (DFID) and the Belgian Technical Cooperation
 - b. Arrangement between the Netherlands Minister (DGIS) for development cooperation and the Belgian Technical Cooperation
 - c. Les Conventions de Mise en Oeuvre de la prestation de coopération dénommée "Programme de Restauration de la Justice à l'est de la République Démocratique du Congo, REJUSCO » entre l'Etat belge (DGCD) et la Coopération Technique Belge. Ces conventions font suite aux conventions spécifiques signées entre l'Etat Belge et la République Démocratique du Congo.
- Les trois autres bailleurs de fonds COFIN ont décidé d'uniformiser les procédures de fonctionnement du REJUSCO pour permettre le bon fonctionnement du programme et les décisions suivantes ont été prises :
 - a. Pour les procédures de marché public, il apparaît que ce sont les procédures 9^{ième} FED qui seront d'application avec deux exceptions majeures concernant les règles d'origines qui ne sont pas applicables et les pouvoirs de signature et d'attributions de marchés qui seront gérés conformément aux règles internes de la CTB. L'article 8 de l'arrangement DGIS le mentionne. La convention spécifique établit entre la Belgique et la RDC le mentionne à l'article 5 et également dans le Devis Programme de croisière (point 1.5.2.B) qui sert comme dossier de formulation pour l'appui supplémentaire (2,4 millions) de la Belgique. Le MOU DFID n'y fait pas référence.

- b. Pour les modalités de gestion financière et administrative du fonds en cofinancement (COFIN), ce sont les règles CTB qui sont d'application. L'article 8 de l'arrangement DGIS, l'article 9 du MOU DFID et le point 1.5.2B du Devis Programme de croisière le mentionne.
- Par ailleurs, le document Devis Programme de croisière 2008 détaille les activités et précise les modalités de gestion du programme. Il distingue les ressources FED (engagement en régie) des autres contributions. Le document « Devis programme de croisière 2008 » a été utilisé par la DGCD comme document programme de référence suite à l'augmentation de leur contribution, les modalités de gestion spécifique du cofinancement y sont précisées au point 1.5.2. Ce document a servi de base pour établir le Devis-Programme Croisière 1 à l'intention de l'UE.



Equipements et mobiliers fournis par Rejusco au Tribunal de Grande Instance de Uvira

8 Rappel des termes de références et du bordereau des prix du contrat d'AT

8.1 Termes de références

8.1.1 Mandat de l'UGP

QUOTE TDR Le rôle de l'UGP (Siège à Goma et 3 Cellules – Bunia, Goma, Bukavu) tel que défini dans les termes de références est de gérer et de mettre en œuvre REJUSCO, notamment (synthèse de la P.6/20 des TDR) :

- *Proposer, suivre et mettre en œuvre la programmation globale du projet*
- *Appuyer le Ministère de la Justice, l'ON et le DUE dans la passation et la mise en œuvre des marchés en engagements individuels (Travaux, fournitures, subventions)*
- *Préparer et gérer les devis-programmes successifs en gestion indirecte avec « cautionnement des avances reçues au titre des différents marchés en régie indirecte »*
- *Appuyer le Comité de Pilotage au niveau national et les Comités Mixtes de coordination au niveau local, dans leurs fonctions respectives*
- *Suivre le processus de réforme au niveau institutionnel (notamment mesures d'accompagnement du programme)UNQUOTE*

Ces tâches ont été réalisées globalement sous un contrat de service mais dans l'esprit d'une subvention, sans considérations commerciales. A noter que les cautions des dotations initiales des DP n'ont pas été exigées par l'ON/DUE et que la totalité des actions sur financement FED ont été engagée en régie (aucun engagement individuel). L'UGP en sus des DP FED a géré les financements des autres bailleurs, à travers deux outils : le COFIN ainsi que le fonds GVS (Violences sexuelles) qui a été ajouté en cours de programme.

Dans un montage institutionnel complexe, la CTB a géré les différents contrats sur le REJUSCO de façon la plus transparente possible selon les procédures en vigueur pour le bien des bénéficiaires.

8.1.2 Composition de l'équipe

QUOTE TDR Pour la durée du programme, la mise en œuvre est assurée par une équipe au niveau central :

- *1 coordonnateur général (AT international)*
- *Un responsable administratif et financier (AT international)*
- *Deux spécialistes sectoriels (AT national)*
- *Un comptable (AT national)*
- *Du personnel de soutien et des expertises ponctuelles nationales/internationales*

Au niveau des sites sélectionnés :

- *3 postes de coordonnateurs de cellule (AT national ou international)*
- *3 assistants locaux, spécialistes sectoriels*
- *Personnel de soutien (1 secrétaire, 1 comptable, chauffeurs, gardien)UNQUOTE*

Le bordereau des prix accepté lors de la signature du contrat était contradictoire avec ces TDR puisque ne prévoyant pas de moyens pour le personnel de soutien, les 3 assistants locaux, et les expertises nationales/internationales. Ces moyens humains ont donc été financés par ailleurs, essentiellement sur le fonds COFIN. Au total, le programme a pu compter jusqu'à 54 employés, soit bien plus que ceux prévus au contrat d'AT. Ces employés ont été financés essentiellement sur le fonds COFIN, et très ponctuellement sur les DP.

Pour le personnel d'assistance technique internationale la CTB a assuré la pré-sélection et le comité des bailleurs a fait la sélection finale. Pour le régisseur deux ATI se succèdent (D.Deprez et M.Dubois). Pour le comptable deux ATI se succèdent (F.Naomé et C.Picquard) avec une interruption entre janvier et avril 2008. Deux coordonnateurs adjoints se succèdent (M.Dubois) avec le remplacement du poste d'adjoint international en cadre national (Delphin Bulambo) lorsque M.Dubois a été nommé Régisseur.

8.1.3 Durée

QUOTE TDR La prestation est prévue pour une durée de 36 mois, répartie en 3 phases :

- phase de démarrage de maximum 6 mois
- phase de mise en œuvre des activités de 2 ans
- phase de clôture de 6 mois. UNQUOTE

Au final, malgré les difficultés liées au changement de personnel, la CTB aura maintenue une équipe gestionnaire du DP sur la période suivante :

- Signature du contrat, prise de fonction du régisseur : 22 décembre 2006
- DP 0 : 12/07/07 au 14/01/08
- DP1 : 31/05/08 au 30/05/09
- DP2 : 12 juillet 2009 – 31 décembre 2010 (période clôture DP2 janvier-février 2011) (période clôture COFIN à la fin mars 2011)

Soit sur une durée de 50 mois y compris au-delà de la fin du contrat d'AT car le personnel mis à disposition par la CTB garde la signature sur les comptes DP2 jusque fin février 2011 et jusqu'à fin mars 2011 pour la partie COFIN (la clôture des comptes devraient être effective en avril-mai 2011).

8.1.4 Moyens matériels et 8.1.5 Ressources financières

QUOTE TDR

- 5*4x4 pour les 5 AT LT et 2 véhicules de ville pour l'UG, 1 4x4 par Cellule
- Déplacements professionnels de l'équipe à l'intérieur du pays (vols, per diem)
- Matériels informatiques, bureautiques et mobilier de bureau pour tout le personnel prévu dans les TDR (à inclure dans les honoraires des experts)
- La location ou réhabilitation de bureaux mise à disposition par le maître d'œuvre
- Vols internationaux et locaux, bagages, per diem province et Kinshasa (sur la partie remboursable) UNQUOTE

Dans le bordereau des prix accepté, seul les voyages internationaux, les bagages, les voyages nationaux, les frais bancaires et les audits ont été provisionnés (même si pas forcément très logiquement). Les autres frais (location et équipement bureaux, matériels informatiques, véhicules, etc.) ont été imputés essentiellement sur le fonds COFIN.

2010 Restauration de la justice

Ministère de la Justice

Mars

« Nul n'est censé ignorer la loi. Toute personne est tenue de respecter la constitution et de se conformer aux lois de la République »
Article 62 de la Constitution de la République Démocratique du Congo.

FÉVRIER

LUN MAR MER JEU VEN SAM DIM LUN MAR MER JEU VEN SAM DIM LUN MAR MER JEU VEN SAM DIM

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21

22 23 24 25 26 27 28

Adresse: 198, avenue ALINDI, quartier HINBI, Commune de GOMA, Ville de GOMA, Nord-Kivu, RD Congo. www.rejusco.org

APRUI FINANCIER DE

DFID

Asdi

8.2 Situation financière du Contrat d'assistance technique à la mise en œuvre du REJUSCO

Item	Contrat d'AT REJUSCO					Total facturé et payé*	Factures en cours de traitement	Facture des 10%	Total contrat
	Unité	Quant.	Prix Unit. €	Montant/site	Total €	€			€
I. Partie Forfaitaire et à taux unitaires						Au 31/03/2011			
A. Honoraires AT long terme									
Coordinateur général, Marc Dubois (en remplacement de Dirk Deprez à partir de janvier 08) à l'UGP - Didier Pocet à partir d'Avril 2010	h/mois	35,8	14897,00		533.072	484.904	66.042		550.946
ATLT provincial national senior	h/mois	99,4	1900,00		188.791	188.791			188.791
Gaston Tshiminyi (jusque mars 08) et Ildephonse Birhaheka (de juin 08 à janvier 2009) remplacé par Richard Makitu (février 2008) à GOMA		32,53	1900,00		61.803	61.803			61.803
Wilson Lutwamuzire (jusque décembre 07) et Delphin Bulambo (de février 08- juin 2008) remplacé par Georges Yengola (juillet 2008), à BUKAVU		32,84	1900,00		62.388	62.388			62.388
Jean-Paul Bwino (jusqu'en novembre 2008) remplacé par Désiré Simbi (en janvier 2009) à BUNIA		34,00	1900,00		64.600	64.600			64.600
AT international administration et finance , Frédéric Naomé (jusque janvier 08) et Claude Piquard (à partir de mai 08), Alphonse Lwisonga à partir d'Avril 2010	h/mois	33,3	15157,00		504.060	495.471	9.847		505.317
ATLT spécialistes nationaux sectoriels	h/mois	69,6	1900,00		132.303	132.303			132.303
Gigi Kondani à l'UGP		35,00	1900,00		66.500	66.500			66.500
Désiré Simbi à l'UGP jusqu'en décembre 2008 remplacé par Alain Lushule en janvier 2009		34,63	1900,00		65.803	65.803			65.803
Comptable Julien Talakaka à UGP	h/mois	37,5	1400,00		52.550	52.550			52.550
10% de retenue*						-135.402	-7.589		-142.991
Facturation de la retenue								142.991	142.991
Sous-total I					1.410.776	1.218.617	68.301	142.991	1.429.908
II. Partie remboursable						Au 31/12/2010			
Voyages internationaux	A/R	26,4	1130,00		29.800	18.517	6.611		25.128,12
Bagages	Kg	2778,5	4,74		13.170	11.278	829		12.106,36
Voyages nationaux	A/R	76,0	500,00		38.006	36.855	1.296		38.150,63
Frais bancaires et audit (4508+3740)					8.248	6.483			6.483,11
Audit									
Sous-total II					89.224	73.133,29	8.734,93		81.868
TOTAL GENERAL (I+II)					1.500.000	1.291.751,02			1.511.777

* La CTB n'a pas demandé d'avance cautionné dans le cadre de ce contrat.

Les honoraires pour la facturation des experts proposés correspondent au réel des coûts de ces experts pour la CTB. Il n'a pas été pris en compte le fait que p.ex. les périodes de congés ne puissent pas être facturées. Il n'a pas non plus été pris en compte de marge commerciale permettant de couvrir entre-autres les frais de gestion mais aussi le risque inhérent à la mise en œuvre d'un tel contrat selon les modalités de gestion des fonds prévus en régie indirecte. Le coût du dernier comptable (A.Lwisonga) a été facturé comme un expert local et non comme un international. Dans la réalité le montant total pour l'assistance technique du REJUSCO est supérieur au montant facturé (1.560.645€).

Enfin, la mission de l'AT (régisseur/comptable) s'est largement prolongé après l'issue du contrat d'AT (Fin du contrat d'AT en décembre 2010, fin du DP2 en février 2011, fin de COFIN en mars 2011, opérations de clôture encore à réaliser en avril/mai 2011).

Au final, ce contrat d'AT aura occasionné pour la CTB une perte au niveau financier sans que le risque pris par la CTB dans la gestion des Fonds REJUSCO ne soit pris en compte.

9 Structure de suivi

9.1 Suivi interne

Le dispositif pour la mise en œuvre du programme indique clairement que l'UGP est directement redevable devant le Comité des Partenaires, le Comité de Pilotage. Celui-ci connaît plusieurs dysfonctionnements (problèmes avec la présidence et non tenue des réunions annoncées et préparées) et oblige le programme REJUSCO à chercher d'autres moyens de communication ou à trouver des solutions à l'intérieur même du projet.

Le dysfonctionnement partiel de la structure principale -le Comité de Pilotage- pour le rapportage force les autres structures (Comité technique, COFED, DUE, bailleurs) à rechercher les informations nécessaires à un suivi selon leurs propres responsabilités et à travers d'autres canaux, ceci avec un agenda propre. Le manque d'ancrage et d'appropriation du programme de la part du partenaire ne facilite pas le suivi rapproché du Ministère de la Justice.

9.2 Evaluation

Le programme reçoit la visite d'une mission d'évaluation à mi-parcours en mars 2009 et de plusieurs missions d'audit commandé par la CTB et par l'UE. Comme toute évaluation et audit, les rapports relèvent des points d'attention sur la gestion et la mise en œuvre des différents volets. Il serait cependant erroné de qualifier ces rapports de totalement négatifs pour le programme REJUSCO. Il est évident que les remarques ne sont pas écartées, mais on constate l'absence par le Comité de pilotage, d'un plan bien structuré et approuvé qui répondrait aux différentes recommandations faites par les audits et l'évaluation. L'absence d'un(e) ingénieur en construction ou architecte au sein de l'équipe, même suite à l'évaluation à mi-parcours, est une erreur dont la responsabilité revient en partie aux différents partenaires du programme. Le rapport final de l'évaluation à mi-parcours met un accent particulier sur l'amélioration de l'ancrage et l'appropriation du programme par le partenaire, la RDC, ainsi que sur les réalisations visibles, c'est-à-dire les constructions et réhabilitations faites dans le cadre du volet 1. Par rapport à l'ancrage, la CTB a trop peu d'influence au niveau politique pour assurer l'appropriation. Par rapport aux constructions et aux réhabilitations, la CTB a toujours eu des réserves quant à leur faisabilité et est plus que consciente des problèmes liés aux capacités locales et aux contraintes de disponibilité des matériaux et des expertises.

9.3 Audit

Objet de l'audit	Période auditée	Période de l'audit	Auditeur
DP, COFIN	Début du programme (1er juillet 2007) à la date de l'audit	2 ^{ème} trimestre 2008	Auditeurs internes CTB
DP, COFIN	Début du programme à la date de l'audit	01/03/09	CDP CB&co (certificateur des comptes CTB)
DP0	12/07/07 au 31/01/08	01/02/10	Price Water Coopers (CE)
Fonds GVS	Etats financiers de l'année 2009	15 au 26 mars 2010	Deloitte (contrat-cadre CTB – financement 50% Fonds GVS, 50% fonds propres CTB)
Fonds GVS	Etats financiers de l'année 2010	Juillet 2010	Deloitte (contrat-cadre CTB)
DP, COFIN	Début du programme à la date de l'audit	8 au 24 février 2010 rapport déposé le 03/09/2010 rapport final annoncé pour le 12/05/2011	Ernst & Young (audit financier) et A.Bokolojoué architecte DPLG (audit technique)

En complément des audits réalisés conformément aux dispositions des accords entre la CTB et les différents bailleurs engagés, OLAF a lancé une opération de vérification d'envergure au début de l'année 2010, opération susceptible de relever plus d'irrégularités qu'un audit classique.

Les mesures prises suite au lancement de l'enquête OLAF/audit E&Y

Le siège de la CTB alerté par les conclusions préliminaires de l'audit technique et financière de E&Y a en parallèle lancé des opérations de vérification interne :

- Audit technique des ouvrages réalisés sur financement REJUSCO – B.Legrand – CTB – 11 au 19 mars 2010
- Audit technique complémentaire des ouvrages réalisés sur financement REJUSCO – R.Malemba – CTB – 5 au 16 avril 2010
- Audit forensic et système DP et COFIN – CTB – Cabinet Deloitte – Juin 2010

Suite à ces missions, des mesures de gestion ont été prises par la CTB, des investigations complémentaires et le cas échéant des poursuites juridiques ont été engagées par la CTB. Comme le programme était presque clôturé, il s'agissait notamment de prendre des mesures permettant de répondre à toutes les questions et de préserver les acquis.

Pour REJUSCO :

- dans le cadre de la clôture du projet, tout le personnel à Goma reçoit son préavis contractuel; à la demande explicite de la DUE, les contrats des AT ne sont pas prolongés au 31/03/2010;
 - un collaborateur CTB de la Représentation au Rwanda, avec expérience dans des projets financés par l'UE et ancien auditeur, est détaché à Goma pour coordonner la clôture, la rédaction du rapport final et la prolongation du DP2. Il faut noter que, jusqu'à la fin de leur contrat, les membres de l'UGP et les responsables des cellules locales ont continué leurs activités et contribué aux efforts pour la clôture du programme et la préparation de la prolongation du DP2 ;
 - la mission de l'architecte, expert au siège, envoyé pour confirmation et vérification de l'audit technique mené dans le cadre des enquêtes OLAF, confirme les constats faits par les experts E&Y et permet de préparer la planification des interventions pour finaliser et/ou rectifier les chantiers. Ces chantiers à Bukavu sont repris pour finalisation voir reconstruction, sur un financement purement belge ;
 - un ingénieur en construction du programme infrastructure à Kinshasa, effectue une mission pour compléter la mission de l'expert du siège ;
 - la CTB formule un plan d'actions et propose une équipe minimale qui sera responsable de la mise en œuvre de l'avenant 1 au DP2 et des actions décidées par la CTB pour rectification ;
 - la CTB sélectionne une équipe de crise qui prend la relève jusqu'à la fin du DP2, avec l'appui du siège. Il s'agit d'un expert en marchés publics et constructions et d'un collaborateur démontrant une expérience opérationnelle en tant que Program Officer.
- Pour tous les projets de la coopération belge en RDC ayant une composante «constructions», la CTB prend une série de mesures afin de garantir la meilleure qualité.

A la fin du projet, au 31 mars 2011, le rapport définitif de l'audit réalisé par E&Y et de l'enquête réalisée par OLAF n'étaient toujours pas disponibles.

Devenir des immobilisations du REJUSCO

En ce qui concerne les immobilisations (véhicules, mobiliers, etc), il a été validé lors du Comité de pilotage du 27 octobre 2010 que le matériel du programme serait conservé en vue de son utilisation future dans le cadre du nouveau programme Justice prévu (Uhaki Safi). Pour le préserver, ce matériel a été entreposé au niveau du programme UCPEC/UE à Goma, en lien avec la COFED/DUE. Les bailleurs ont été sollicités pour qu'ils puissent valider formellement cette situation (fait à la date de mi-avril 2011 pour la COFED et le DFID). Cependant, sur ordre du parquet de Goma, ce matériel a été réquisitionné par le Ministère de la Justice et le REJUSCO n'y a plus accès. La CTB dispose encore des plaques (et en partie des papiers) des véhicule, nécessaire à une remise formelle, ainsi que de trois ordinateurs encore utilisés pour les opérations de clôture du programme (qui seront disponibles pour une remise formelle à compter du mois de mai 2011). CTB reste à disposition des partenaires pour donner suite à l'accord qui sera trouvé entre les parties.

10 Conclusion

Suite au relevé des résultats atteints lors de la mise en œuvre et à la description institutionnelle du dispositif d'exécution du projet, la conclusion présente une auto-évaluation du programme REJUSCO. Cette auto-évaluation prend en compte l'environnement dans lequel le programme a été conçu et mis en œuvre, les contraintes externes mais aussi les contraintes intérieures auxquelles la CTB a été confrontée.

10.1 La pertinence

Lors de la préparation et de la mise en œuvre du programme, toutes les parties prenantes et les observateurs externes (évaluation, mission de suivi, visites officielles des instances nationales et internationales) confirment la pertinence du programme REJUSCO grâce aux efforts de la CTB: il est nécessaire de renverser le dysfonctionnement de la justice dans la région et d'endiguer l'impunité et la vindicte populaire rapidement si on veut éviter que cette région ne s'enflamme à nouveau.

10.2 La période préparatoire du programme REJUSCO

Les discussions entre les différentes parties prenantes du programme REJUSCO démarrent en 2005, période marquée par la préparation aux élections présidentielles qui doivent mettre fin à la période de transition instaurée par l'accord de Sun City du 19 avril 2002. Pendant cette période les bailleurs de fonds commencent à préparer une collaboration plus structurée avec le partenaire congolais. La CTB est à disposition pour offrir ses services en tant qu'agence de développement de l'état belge.

Dans le cas précis du programme REJUSCO, l'UE et des bailleurs de fonds individuels veulent mettre en place un programme de très haute visibilité dans l'Est du pays. Ce programme devait démontrer la volonté de la communauté internationale de s'investir dans l'appui à la restauration des capacités juridictionnelles à l'Est du Congo pour soutenir l'instauration de l'Etat de droit. Il s'agit donc d'une période d'instabilité durant laquelle les bailleurs de fonds cherchent à savoir comment appuyer un « gouvernement non encore élu » et avec quel instrument ils peuvent s'accorder pour prendre une position commune par rapport au dysfonctionnement de la justice en RDC et plus spécifiquement dans l'Est du pays.

Par rapport à la CTB, la période préparatoire (ainsi que la période de mise en oeuvre) du programme coïncident avec une structuration de la coopération belgo-congolaise, ainsi que la rotation du Représentant résidant à Kinshasa.

Il faut signaler que l'intervention prévue initialement lors des négociations a débuté dans une zone en voie de stabilisation post-conflit mais que le contexte a changé durant l'exécution et que cette même zone a été l'objet de la reprise de nombreux conflits, ce qui a eu un impact concret sur la non-réalisation ou l'abandon de certaines activités.

En conclusion, le développement d'un programme multi-bailleurs dans l'Est de la RDC a constitué un grand défi pour la CTB et le staff du projet. Bien que tous les acteurs soient conscients de la nécessité d'une bonne préparation et des sensibilités politiques (locales et internationales), cet enjeu a été sous-estimé par les acteurs.

10.3 A la recherche d'un dispositif de mise en œuvre

Les bailleurs de fonds et la CE reconnaissent, dès le début des négociations, les enjeux politiques considérables d'un « programme justice » en RDC, et davantage dans l'EST du pays, et demandent, en conséquence, une action conjointe. Aucun des bailleurs de fonds ne dispose, de manière individuelle, des moyens nécessaires pour répondre aux besoins énormes demandés par un tel programme, ni ne peut prendre de tels risques. De plus, la question de l'« autorité morale » des bailleurs de fonds fait également partie de ces enjeux politiques.

L'historique de la mise en place du programme indique qu'il faut beaucoup de temps pour se mettre d'accord sur les objectifs et les principes du REJUSCO et révèle en même temps que les partenaires sont depuis longtemps à la recherche d'un dispositif adapté pour la mise en œuvre du programme REJUSCO. Après l'exploration des possibilités d'un fonds fiduciaire à gérer par la CTB, les partenaires ont recours à des systèmes de financement standards (Devis-programme pour l'UE et cofinancement pour les autres bailleurs de fonds) et à un contrat de services (pour l'UE) qui ne sont pas adaptés au mode de fonctionnement de la CTB et à la bonne gestion d'un multi-financement. Il est évident que, lors des négociations sur l'élaboration du dispositif retenu, les différentes parties (y inclus la CTB) ne réalisent pas que, dans la pratique, le dispositif pour la mise en œuvre allait présenter un grand nombre de contraintes et d'inconvénients par rapport à la réalité du terrain. Une analyse de risques approfondie et explicite n'est pas à la base des réflexions sur ce dispositif (réglementation UE 9^{ième} FED).

Les deux cas illustrent les contraintes du dispositif retenu :

- L'application du système de Devis-programme a rencontré des difficultés notamment avec des délais très importants dans le versement des dotations initiales. Afin de ne pas trop retarder les activités, la CTB a fait – en toute transparence - des pré-financements. Par ailleurs, le DP proposait un cadre de gestion uniquement pour les fonds UE, sans vision sur la gestion globale de tout le financement (système de gestion, système de suivi et de reporting, etc.). Enfin, l'utilisation du DP dans le contexte fluctuant de l'Est de la RDC n'était pas forcément évident du fait de la nécessité de réajustements fréquents tant sur les activités que sur les coûts, et de l'obligation de valider au préalable la plupart de ces ajustements avec l'ON/COFED et la DUE basés à Kinshasa.
- Le dispositif et le contrat de service ont instauré différentes logiques hiérarchiques:
 - Les AT sont, en tant que Régisseur et Comptable, redevables et responsables vis-à-vis du maître d'ouvrage, Ordonnateur National du FED.
 - Les AT qui ont été engagés dans le cadre d'un contrat de service sont aussi des employés de la CTB et sont, comme tous les AT en RDC, sous l'autorité hiérarchique du Représentant résident de la CTB.
 - Le contrat de services a été établi en gestion centralisée, ce qui a favorisé des contacts en bilatéral entre la CTB et la DUE et non le fonctionnement tripartite habituel (Projet-Cofed-DUE).
 - Le Ministère de la Justice, en tant que maître d'œuvre (responsable pour la conception et la mise en œuvre), a le droit de donner des «ordres de mission» à la CTB et aux AT.
 - Les différents bailleurs de fonds pour le cofinancement ont signé des conventions spécifiques avec la CTB pour la mise en œuvre du REJUSCO. Bien que les conventions fassent spécifiquement référence au programme et à ses structures pour la mise en œuvre, les bailleurs de fonds, en l'absence d'un bon fonctionnement des structures de mise en œuvre, sont amenés à des prises de contact bilatérales.

Cette situation est source de confusion et de contradiction et, à la limite, permet aussi la manipulation et la fuite des responsabilités. Une telle situation n'aurait pas été possible dans un schéma clair (et simple), tel un contrat de subvention ou un contrat de responsable unique pour la gestion d'un fonds commun. L'intervention de la CTB dans le programme REJUSCO ne fait pas l'objet d'une seule et unique convention avec les bailleurs, fixant de façon uniforme les droits et obligations réciproques, ainsi que les procédures à appliquer. Malgré les dispositions de la lettre d'intention, cette situation a engendré des droits et obligations différents en fonction des bailleurs et, le cas échéant, la nécessité d'interprétation des conventions.

10.4 Ancrage du programme

Le gouvernement de la RDC, pendant la période de négociation, est un gouvernement de transition et ses ministères ne sont pas vraiment considérés comme des partenaires dans les négociations avec les bailleurs de fonds. Les bailleurs de fonds pour le cofinancement, avec l'exception de la Belgique, n'ont même pas d'accord ou de convention de collaboration avec la RDC. Tous les rapports et PV illustrent clairement l'absence totale du partenaire congolais dans les discussions préalables et dans les négociations par rapport au contenu et à la structure pour la mise en œuvre du projet.

L'absence d'un véritable ancrage au niveau du maître d'œuvre (Ministère de la Justice) se manifeste par le manque d'organisation des réunions du Comité de pilotage à la périodicité prévue. Le manque de suivi et de coaching de la part du Comité de Pilotage, étant l'institution clé responsable de la supervision stratégique du projet, a un impact négatif sur la mise en œuvre du programme REJUSCO. Il s'agit d'un suivi stratégique qui ne peut pas être repris par la CTB ou toute autre institution.

Outre les réunions du Comité de pilotage, les bailleurs, la CTB et la COFED tiennent des Comités Techniques tous les deux ou trois mois. Ceux-ci constituent un forum de concertation qui permet au Régisseur de faire rapport aux bailleurs et à la COFED de l'état d'avancement des activités et, le cas échéant, d'évoquer les problèmes rencontrés. Malheureusement, le Comité Technique ne s'est plus réuni depuis juin 2009. Cette situation ne permettant pas de réflexion et de concertation conjointe, a isolé, d'une certaine manière, la gestion du projet.

10.5 Les événements factuels imprévus

Le programme semble avoir été particulièrement frappé par des événements imprévus, parfois liés au contexte particulier du milieu et/ou de son domaine d'action. Ainsi, on peut citer par exemple, seulement depuis la mise en place du dispositif de clôture (après avril 2010) :

- L'incendie accidentel qui s'est déclaré dans les bureaux de l'UGP à Goma dans la nuit du 2 et 3 juillet 2010, qui a détruit quasi-totalement le bâtiment, tout son contenu, les équipements, archives, et endommagé 10 véhicules. Cet incendie a eu des conséquences dans les délais des activités, et créé des contraintes supplémentaires en rapport avec la reconstitution des archives électroniques perdues et des documents essentiels, la perte définitive d'environ 400 classeurs de comptabilité et une centaine de classeurs relatifs au suivi administratif couvrant les 3 ans d'activités du programme, la réinstallation et le rééquipement minimum de l'équipe, la sécurisation du parc automobile, etc. ;
- Le décès de l'entrepreneur en charge de la construction de l'EGEE de Beni pendant la phase finale des travaux ;
- La tentative d'attentat à la grenade contre le délégué à pied d'œuvre (DPO) de REJUSCO à la prison de Beni : Chargé de petits travaux de remise de portes et limitant les possibilités d'évasion, les prisonniers se sont procuré des grenades pour s'attaquer au DPO. Les prisonniers étant dans une situation particulièrement dure au regard de la surpopulation, du manque de nourriture, et de la lenteur de traitement des dossiers, la situation est très tendue dans cette prison, même si des circonstances identiques existent dans d'autres prisons de la zone d'action de REJUSCO.

Ces différentes circonstances ont évidemment eu des impacts, notamment sur les chronogrammes et délais d'activités initialement prévus, et ont rendu certaines activités impossibles à réaliser ou à réaliser partiellement.

10.6 Le programme et les moyens

10.6.1 Les moyens financiers

La pertinence et le contenu du programme REJUSCO n'ont jamais été mis en cause, ni par les partenaires, y inclus les autorités de la RDC, ni par des observateurs externes. Les trois volets du programme contribuent à l'objectif du programme et sont complémentaires. Quant à la formulation et à l'élaboration des activités, il faut une phase «formulation» (DPO) lors de la mise en œuvre-même pour que les choses soient spécifiées. Déjà lors de la préparation, et malgré le budget considérable, les partenaires sont conscients de l'écart entre les besoins/contraintes énormes et les moyens financiers mis à la disposition du projet. Dès le début cependant, la Représentation de la CTB à Kinshasa souligne les nombreuses lacunes présentes dans le dossier technique existant, à savoir le sous-dimensionnement des activités et les besoins importants de réhabilitation en matière d'infrastructure, ainsi qu'une sous-évaluation des risques logistiques. En conclusion, on peut dire que le programme est très ambitieux au vu du manque de moyens, et, en réalité, ne peut que contribuer modestement à l'amélioration de la situation de la justice à l'Est de la RDC.

Le programme veut attaquer les problèmes sur tous les fronts, ceci sous la pression de la «visibilité» : les bailleurs veulent que la population soit au courant du fait que REJUSCO, programme du Ministère de la Justice financé par des bailleurs de fonds, est là pour améliorer ses conditions de vie. Il n'est pas évident, dans ce contexte, de pouvoir déterminer sur base de quels critères les priorités sont fixées.

Cette observation est confirmée par le fait que les besoins en construction et en réhabilitation sont sous-estimés, non seulement en nombre d'interventions nécessaires mais aussi en termes de budget et de besoin d'un architecte international.

10.6.2 Les ressources humaines

Difficulté de recrutement

Malgré les investissements en recrutement et les critères et méthodes de sélection appliquées, la CTB est confrontée à des problèmes de recrutement. Ces problèmes, sont rencontrés également dans certains autres projets mis en œuvre en RDC : problématique de vouloir trouver des personnes avec aussi bien des compétences techniques très poussées qu'une expérience certaine en tant que gestionnaire. Dans le cas de REJUSCO, les événements politiques dans la région, la situation d'insécurité, les conditions de travail, la réputation du cadre institutionnel et du partenaire, ne

facilitent pas le recrutement des AT. Ceci dit, la CTB peut recruter, après plusieurs ouvertures de poste, des experts qui veulent travailler à Goma et qui correspondaient aux critères de recrutement préalablement convenus par le Comité de Pilotage.

Le personnel local

Le personnel local a été recruté via un bureau externe ou par l'intermédiaire de la cellule RH de la CTB à Kinshasa. Le programme a du licencier quelques collaborateurs au cours de la mise en œuvre du programme (par exemple, un coordinateur d'une cellule) qui ne pouvaient pas résister aux tentations auxquelles leur position les expose.

Par la suite la CTB a porté plainte contre certains ex-collaborateurs. Un suivi encore plus rapproché du personnel aurait été utile mais, dans la pratique, pas toujours possible vu les distances entre les différentes cellules et les problèmes courants logistiques. D'autre part, la réalité du terrain pousse le programme à confier une certaine autonomie à ses cadres, sachant que cette même réalité peut être responsable de dérapages dans le comportement et l'attitude des collaborateurs.

Bien que les ressources humaines recrutées correspondent aux exigences des TDR, nous évoquons le problème de la capacité des cadres nationaux. Il est très difficile, en RDC, de trouver des cadres d'un haut niveau technique et ceci dans presque tous les secteurs. Ce problème a des retombées sur l'efficacité, l'efficacités et la qualité des outputs des projets. Il s'agit d'un problème assez difficile à aborder auprès du partenaire qui s'oppose souvent au recrutement des AT locaux.

L'effectif

Quant à l'effectif du personnel du projet, on constate que le nombre des fonctions exécutives est relativement limité, même dans l'optique de collaborer avec des organisations et des entreprises locales. Cette situation provoque l'absence d'un certain nombre de compétences nécessaires au sein de l'équipe et, ceci, au détriment de la qualité de certains résultats. L'expertise technique pour garantir le suivi des activités de construction et des fermes pénitentiaires n'est pas suffisamment prévue dans le contrat et l'expérience démontre que ce manque d'expertise ne peut pas être compensé par l'expertise des bureaux d'ingénieurs locaux ou par des ONG. Cette contrainte a un effet négatif sur le niveau d'efficacité et d'efficacité du projet. Un nombre réduit des bâtiments à Bukavu n'est pas construit selon les règles de l'art et demande des interventions complémentaires ou encore possibles pour rectifications et/ou finalisation.

Par ailleurs, l'équipe initialement mise en place était destinée à assurer le bon fonctionnement du Devis programme financé par l'Union européenne ainsi que le cofinancement complémentaire de la Belgique, du Royaume Uni et des Pays-Bas. Hors, en cours de programme, la Belgique a augmenté sa participation et un volet GVS Violences Sexuelles, financé par DFID et la Suède, a été accolé au programme REJUSCO (financement à travers un fonds spécifique). Ainsi, le contrat de services, dont les ressources humaines avaient été initialement définies pour gérer un DP de 6.4M€ dans un programme d'environ 12.000.000€, a du faire face à l'accroissement de travail et de responsabilités d'un programme de près de 17.000.000€.

10.6.3 La gestion

La mise en place du programme et de ses structures de gestion a pris du temps. Les différents bailleurs pour le cofinancement se mettent d'accord sur un format unique de rapportage pour tous les bailleurs du REJUSCO.

Rétrospectivement, la connaissance des prescriptions et de la réglementation du 9^{ième} FED aurait pu être accentuée. Il s'agit ici non seulement du staff-même du programme mais également des responsables de structures de supervision. La COFED, par exemple, était encore en construction et devait encore consolider son know-how en tant que maître d'ouvrage délégué. Cette connaissance partielle a donné lieu à différentes interprétations et à des discussions non-productives entre les différents acteurs. Ceux-ci défendent non seulement leur interprétation de la réglementation, mais également leur autorité vis-à-vis des autres acteurs. Le résultat en est, qu'à différents moments, les partenaires se comportent plutôt en adversaires qu'en réels partenaires. Les problèmes liés à l'approbation tardive du DP2 en sont un bon exemple.

Cette tension entre les différents acteurs DUE, COFED, Bailleurs instaure une atmosphère de méfiance qui entrave les relations humaines et professionnelles. La confiance perdue au sein de l'équipe-même du programme (Régisseur, Comptable) ne permet pas un vrai travail d'équipe porté par une même vision et une même mission. Les défis du programme et l'environnement problématique dans lequel il évolue appellent une solidarité et collégialité absolues qui désagrègent malheureusement au fil des incidents, petits et grands.

L'environnement dans lequel les équipes de REJUSCO doivent travailler demande une attitude et des capacités spécifiques leur permettant de maîtriser le stress du travail et de la vie en général. Opérant dans un environnement

particulier, le programme a besoin d'autonomie pour pouvoir répondre au changement de la réalité.

10.6.4 La durée

Des déséquilibres apparaissent à presque tous les niveaux quand on confronte la durée limitée du programme REJUSCO avec la situation de la Justice à l'Est de la RDC, les défis, les objectifs ou le budget. La situation rencontrée sur le terrain et la volonté d'intervenir sur un ensemble de domaines font que le programme semble davantage un programme d'urgence qu'un programme cherchant à restructurer durablement la justice.

En tant que programme d'urgence, REJUSCO fonctionne dans un environnement contraignant, disposant de budgets assez importants à dépenser dans des délais assez courts.

En ce qui concerne le volet 1 (Construction et réhabilitation), la durée du programme s'avère trop courte pour pouvoir assurer une bonne mise en œuvre, ceci vu les contraintes de capacité des entreprises locales, la qualité parfois douteuse des bureaux d'ingénieurs locaux, la (in)disponibilité des matériaux de construction et la volatilité des prix des matériaux. Un suivi plus rapproché des techniciens qualifiés aurait permis plus d'impact sur la qualité de certaines constructions mais n'aurait pas changé profondément la réalité du terrain.

La décision de raccourcir le programme et d'élaborer un nouveau programme est basé, d'une part, sur des constats faits sur le contenu du programme et le dispositif et, d'autre part, sur le constat que le temps alloué est insuffisant pour atteindre les résultats escomptés, sans parler des objectifs recherchés.



A gauche : Pavillon pour femmes et enfants à la Prison centrale de Goma (terminé en mars 2011)